



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE**

### **PLENIERE DU CONSEIL GENERAL**

**Mercredi 8 juin 2022, Hôtel de Ville de Sierre**

(18 heures)

**En la présence du Conseil municipal**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2022 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2021 de la Ville de Sierre**
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Entrée en matière
  - c. Lecture des comptes – discussion de détail
  - d. Discussion générale
  - e. Votation finale sur les comptes 2021
- 4. Octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat**
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
  - c. Rapport de la commission du développement durable
  - d. Entrée en matière
  - e. Discussion générale
  - f. Votation finale
- 5. Modification du règlement du Conseil général**
  - a. Rapport de la commission ad hoc
  - b. Entrée en matière
  - c. Discussion générale
  - d. Votation finale
- 6. Divers**

**Marie-Thérèse BREMBILLA  
Présidente du Conseil général**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Bonsoir à vous tous, il est exactement 18h01. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville pour la

deuxième assemblée plénière de l'année 2022. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demande de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance ; je vous demande d'observer le silence durant les débats. J'ouvre une toute petite parenthèse. En ces temps de questionnements et de préoccupations marqués par l'actualité internationale, nous sommes conscients des privilèges et des droits fondamentaux dont nous jouissons chaque jour, parmi lesquels le droit à s'exprimer, à débattre, à décider ensemble, le privilège de vivre dans un pays en paix. Aussi, en solidarité avec les êtres humains victimes innocentes de violences et d'exactions, en Ukraine et dans beaucoup d'autres pays du monde, permettez-moi de vous demander une minute de silence. (*Moment de silence*). Merci. Merci à M. Jean-Daniel THEYTAZ, notre concierge, qui nous a procuré de l'eau minérale ce soir. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents utiles dans les délais prescrits par notre règlement. Voici donc l'ordre du jour que le bureau a établi en collaboration avec le Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2022 (reçu par e-mail)
3. Comptes 2021 de la Ville de Sierre
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Entrée en matière
  - c. Lecture des comptes – discussion de détail
  - d. Discussion générale
  - e. Votation finale sur les comptes 2021
4. Octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
  - c. Rapport de la commission du développement durable
  - d. Entrée en matière
  - e. Discussion générale
  - f. Votation finale
5. Modification du règlement du Conseil général
  - a. Rapport de la commission ad hoc
  - b. Entrée en matière
  - c. Discussion générale
  - d. Votation finale
6. Divers

Y a-t-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point n° 1 appel des Conseillères et Conseillers (municipaux) généraux.

## **1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Je passe la parole à Blaise MELLY. Merci.

Blaise MELLY

Bonsoir. (*Il procède à l'appel des Conseillères et Conseillers généraux*). Nous sommes actuellement 50 personnes. Je vous prie d'annoncer les arrivées et éventuels départs, merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Blaise, merci à vous toutes et à tous pour votre présence.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 23 FEVRIER 2022**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point n° 2, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2022 reçu par mail. Voilà, chacune et chacun de vous a reçu ce document par voie électronique, est-ce que vous avez une remarque concernant ce procès-verbal ? S'il n'y a pas de remarque, je remercie beaucoup Mme Elisabeth MARCHETTI pour la parfaite tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Je remercie également Blaise MELLY qui a pour tâche de relire et corriger le document avant sa publication.

## **3. COMPTES 2021 DE LA VILLE DE SIERRE**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Et nous passons sans tarder au point n° 3, comptes 2021 de la Ville de Sierre. Comme prévu par la loi sur les Communes à l'article 85 alinéa 2, le contrôleur des comptes communaux est tenu de participer au plénum de ce soir. Je le salue et souhaite la bienvenue à M. Jessy RUDAZ qui représente la fiduciaire Fidag : bienvenue.

### **a. Rapport de la commission de gestion**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Point 3a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que selon l'article 31 alinéa 7 du règlement du Conseil général, et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des remarques à ce propos ? Si ça n'est pas le cas, je passe directement la parole au rapporteur, M. Fabien ROBYR.

Fabien ROBYR

Madame la Présidente du Conseil général, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Pour mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont analysé le budget et les comptes 2021 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établis par la fiduciaire Fidag. La Cogest a travaillé en deux sous-commissions pour approfondir son analyse avant d'adresser ses questions à la Municipalité. Elle a rencontré bon nombre de cheffes et de chefs de service et constate que les charges sur lesquelles la Ville a le contrôle ne sont que rarement dépassées. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de cette analyse financière. En revanche, elle relève que 2021 est le huitième exercice consécutif dans le rouge. De plus l'année 2021 enregistre une perte de CHF 181'654.– plus importante que budgétisée. Celle-ci s'explique par plusieurs facteurs, notamment une panne dans l'un de nos aménagements de production qui a engendré un rachat d'électricité à un prix largement supérieur à celui de la vente, qu'il a fallu pourtant honorer pour amortir nos contrats de vente à terme. De plus, une baisse des investissements consentis réduit les amortissements comptables pour une valeur de CHF 586'000.–, ce qui améliore le résultat. D'autre part, les impôts sur les personnes physiques augmentent à nouveau de 1,8 million. Une bonne nouvelle largement compensée par la baisse des recettes de l'imposition sur les personnes morales (- 2,8 millions). Enfin il faut relever que certaines rubriques du budget ont été clairement sous-estimées. La Cogest réitère sa demande au Conseil communal de poursuivre les pistes proposées dans son message, à savoir la compensation des charges de centralité. A l'heure de boucler son rapport, la Cogest apprend la remise prochaine d'un audit sur les finances de la Ville. Elle se réjouit de l'examiner et demande au Conseil municipal de poursuivre ses recherches de solutions financières. La Cogest attend de rester informée par le biais de séances d'informations prévues régulièrement et ne manquera pas d'être proactive et vigilante quant au prochain budget. Ce n'est pas par un manque de créativité, ni d'investissement que les membres de la Cogest se bornent à reproduire leurs conclusions passées, mais bien parce que l'état des comptes nous pousse à ressasser les mêmes discours. Merci de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Je remercie M. Fabien ROBYR, Mme Natacha BONVIN, présidente de la Cogest ainsi que tous les membres pour la qualité... Pardon ? (M. Fabien ROBYR l'interroge pour savoir s'il doit lire le point « décision » du rapport).

Fabien ROBYR

Mes excuses pour cette interruption. La Cogest accepte le rapport sur les comptes 2021 de la Ville de Sierre à l'unanimité des membres présents et propose au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2021 de la Ville de Sierre datés du 6 avril 2022.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. ROBYR pour ces informations importantes. Merci donc à Mme Natacha BONVIN, présidente de la Cogest ; merci aussi à tous les membres de la commission de gestion pour la qualité de leur travail.

## **b. Entrée en matière**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 3b, entrée en matière. Le débat est ouvert chers collègues. Tout d'abord est-ce que la Municipalité désire prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Déjà en préambule je tiens à excuser l'absence de notre collègue Marc-André BERCLAZ qui est retenu dans le cadre de sa fonction à l'exécutif communal et M. Nicolas MELLY qui nous rejoint dès qu'il le peut. Concernant les comptes je pensais m'exprimer après les chefs de groupes mais j'adresse déjà finalement mes remerciements à la commission de gestion pour son travail d'analyse, pour les séances qu'ils ont faites avec les différents services communaux et pour le temps passé pour l'analyse des comptes 2021. Alors sans vouloir redire les éléments qui ont été relevés par la commission de gestion et qui seront sûrement exprimés par les différents chefs de groupes je tiens à nouveau, je dirais, à vous assurer que pour l'exécutif eh bien les finances communales sont l'un de nos soucis principaux. L'exercice 2021, s'il est proche des prévisions budgétaires, il reflète toutefois des écarts importants dont le plus marquant – et ça a d'ailleurs été relevé par M. ROBYR - concerne les résultats des ventes d'électricité. Cette différence de plus ou moins 1,5 million a toutefois pu être compensée par d'autres postes, ce qui démontre tout de même une certaine résilience comptable, mais au final ce résultat est encore négatif, donc un résultat insatisfaisant ; cependant, les réductions des charges des écoles de degré tertiaire, la bonne tenue tout de même des recettes fiscales, les difficultés résultant de la crise sanitaire que l'on espère tous atténuées ou encore les prévisions financières dans le domaine de l'électricité peuvent nous faire raisonnablement entrevoir une amélioration des finances de la Ville dans les prochaines années. Mais ceci, toutefois, s'accompagne bien évidemment comme toujours d'une gestion rigoureuse de nos dépenses et je tiens en cela aussi à remercier nos services communaux pour leur sérieux et pour les efforts qui sont consentis au quotidien, notamment lors de la préparation des budgets. Voilà Madame la Présidente en préambule.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président. La parole est à l'assemblée. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Certainement. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Les comptes 2021 de la Ville de Sierre bouclent à nouveau sur un mauvais résultat que, bien sûr, le groupe PLR déplore. Il regrette par ailleurs le faible niveau des investissements réalisés, même si ceux-ci sont en progression par rapport à 2020. La toute récente étude COMPAS - qui ne remplace pas totalement l'audit approfondi que notre groupe, à l'instar de l'ancienne commission de gestion, avait demandé – relève que les charges de notre Commune supportent parfaitement la comparaison avec les autres principales Villes valaisannes. Nous pouvons interpréter ce

constat comme une maîtrise relativement correcte des dépenses communales par notre exécutif. Par contre, COMPAS confirme – mais nous le savions déjà - que les revenus enregistrés par la Ville de Sierre sont nettement inférieurs lorsqu'on les compare avec les autres Villes. Le manque à gagner par rapport à la moyenne par habitant pour les recettes fiscales représente un montant de l'ordre de 4 millions de francs, soit environ les 2/3 de notre excédent de charges 2021. Nous rappelons notre souhait de voir la Ville être plus entreprenante dans la progression de notre assiette fiscale. A ce propos, si nous approuvons les mesures annoncées par la Municipalité dans son courrier adressé récemment au Conseil général, pour prendre en compte l'une ou l'autre suggestion des auteurs de l'étude COMPAS, nous regrettons que rien ne soit mentionné pour chercher à améliorer l'attractivité de notre Commune - en évitant bien sûr d'augmenter exagérément nos taxes et émoluments, même si la situation sierroise paraît assez favorable de ce point de vue selon Pierre. COMPAS relève que nos dépenses en matière d'économie publique sont très en retrait par rapport aux Villes valaisannes. Ceci sous-entend clairement que Sierre peut et doit s'engager davantage, notamment dans sa promotion économique. Ceci étant dit, le groupe PLR accepte l'entrée en matière pour l'examen des comptes 2021, se réservant la possibilité d'intervenir tout à l'heure sur l'une ou l'autre rubrique. Il approuve le rapport de la commission de gestion et en profite pour remercier et féliciter sa présidente et ses membres pour l'excellent travail accompli. Merci de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Je passe la parole à Mme Maryse BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Alors avant de débiter, je constate que la Ville de Sierre se modernise, nous avons ce soir un beamer et c'est fantastique. Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Cogest concernant les comptes 2021 et nous tenons à remercier Mme Natacha BONVIN, présidente de ladite Cogest, M. Fabien ROBYR, rapporteur, ainsi que les membres de la commission pour leur travail et leur investissement. Une fois de plus, les comptes 2021 clôturent sur un déficit. C'est le 8<sup>ème</sup> exercice consécutif dans le rouge ; d'année en année, nous faisons le même constat. Nous sommes conscients que les conséquences de la pandémie du Covid-19 continuent d'impacter les comptes 2021. Celles-ci ont produit une baisse des recettes de certains services tels que la piscine, le TLH, les bus sierrois, pour citer quelques exemples. Pourtant, une lueur éclaire le tunnel des comptes de la Ville. Nous avons tous reçu le rapport du mandat que le Conseil a demandé à l'IDHEAP et au bureau COMPAS. Nous remercions le Conseil municipal d'avoir donné suite aux différentes requêtes émanant de la Cogest et de certains membres du Conseil général de demander une analyse externe des comptes. Il est intéressant de mettre des chiffres sur ce que nous pensions déjà, à savoir des revenus de la Ville de Sierre qui s'élèvent à CHF 4'593.– par habitant et qui sont considérablement inférieurs à ceux de Sion, Martigny et Monthey. Le revenu par habitant de la Ville de Sion est presque de CHF 2'000.– supérieur à Sierre. Sincèrement, nous ne pensions pas que l'écart fût si important. De ce fait, nous savons sur quel plan la Ville doit travailler : sur, bien entendu, son attractivité, pour motiver l'installation de familles à revenus moyens supérieurs. Et ce n'est pas en lisant l'annonce de réduction de la cadence des bus sierrois durant cet été pour des raisons d'économies de l'ordre de CHF 70'000.– qui a été faite dans le Nouvelliste que ça va donner envie aux jeunes familles des classes moyennes supérieures de venir s'installer chez nous. Nous sommes dans une période de changement climatique, d'augmentation du prix des énergies carbonées. Il serait plus judicieux de promouvoir une mobilité douce et durable avec un service de transports publics performant pour toute la population sierroise, même l'été et même le dimanche, mais je m'éloigne du sujet. Comme nous l'avons dit lors du plénum de juin 2021 et qu'il ressort de l'analyse de l'institut mandaté, une participation des autres Communes qui utilisent nos infrastructures est une autre solution qui, à notre avis, est indispensable et nous nous réjouissons que le Conseil travaille actuellement sur ce sujet. La révision de la loi sur le tertiaire qui a été acceptée par le Grand Conseil l'automne dernier va considérablement changer la donne des comptes futurs. Merci encore une fois à tous nos députés sierrois, tous partis confondus, pour leur travail. Ainsi à la lecture de tous ces considérants concernant les comptes 2021, le groupe des Verts accepte l'entrée en matière ainsi que les comptes 2021.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. M. Joël REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe PDC s'est penché avec attention sur les comptes 2021 de la Ville de Sierre. Eh oui, pour information et avant que cela ne suscite des discussions, nous garderons l'appellation PDC jusqu'à notre prochaine assemblée générale qui aura lieu cet automne. Jusque-là, et seulement après l'approbation des membres de notre parti, celui-ci gardera son nom d'origine. Toutefois, et pardonnez-moi par avance, que les vieux réflexes resteront et que le syndrome de Manor que nous appelons encore Placette 20 ans plus tard, risque de demeurer un certain temps aussi, pour le nouveau nom du parti qui deviendra Le Centre. « Résilients », voici comment nous pourrions qualifier ces comptes. Ils ont su, malgré quelques surprises pas forcément positives et je pense là notamment à la panne dans l'un de nos aménagements de production, arriver à une certaine adéquation vis-à-vis du budget. La baisse des recettes de l'imposition sur les personnes morales de 2,8 millions liée au dernier exercice de la réforme fiscale RFFA ainsi que les effets du Covid ont heureusement pu être en partie contrebalancés par une augmentation sur les personnes physiques. Cela démontre une bonne assise fiscale concernant ces derniers. Notre groupe a aussi perçu d'un bon œil la provision de CHF 400'000.– sur ces prochaines années liées au terrain potentiel à décontaminer. Ainsi, si le scénario du pire, c'est-à-dire un maximum de 5 millions, devait se retrouver à la charge de la Commune, le 80 % de ce montant serait déjà provisionné. Et maintenant, que faire ? L'audit demandé par la Municipalité, dont le résultat nous a été transmis il y a peu, nous informe sur deux points :

- Le premier est que les charges de personnel en main communale sont tout à fait dans la moyenne des autres Communes. Il n'y a donc pas un surplus de collaborateurs et un potentiel d'économie à ce niveau-là. L'administration sierroise est plutôt fit et bien gérée.
- Cet audit nous montre comme deuxième point que les taxes et redevances prélevées par la Municipalité sont bien inférieures en comparaison aux autres Villes. Il est donc nécessaire de creuser dans cette rubrique afin de préciser quels pourraient être les réajustements à opérer afin de nous aligner sur les autres Villes du canton. En parallèle les discussions doivent se poursuivre avec les autres Communes environnantes afin de limiter, tant que faire se peut, les charges de centralité dont la Municipalité assume en grande partie les dépenses.

Pour terminer, deux rayons de soleil pointent à l'horizon des futurs budgets de notre Cité. Premièrement la diminution progressive de 25 % pour l'année prochaine des charges liées au tertiaire, celle-ci ira encore *decrecendo* sur les prochaines années. Le deuxième point sera notre participation dans les aménagements de productions. Les augmentations liées à l'électricité que nous subirons cette année en tant que citoyen - et probablement les prochaines années aussi - devrait *a contrario* embellir les finances communales, la Commune étant actionnaire dans ces outils de production. Le groupe PDC accepte à l'unanimité les comptes 2021 de la Ville de Sierre.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. Joël REY. Je donne la parole à Mme Isabelle CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Nous remercions tout d'abord, la Cogest pour le travail accompli, un complément nécessaire, une clarification des explications du Conseil municipal, dégrossissant systématiquement pour nous les comptes, questionnant certes pertinemment mais peut-être parfois plus que nécessaire comme l'a d'ailleurs aussi souligné cette commission. Les graphiques présentés permettent aussi une meilleure analyse et appréhension de cette froide réalité. Malgré un exercice déficitaire, bien qu'attendu, l'entrée en matière s'impose pour notre groupe même si la couleur de ces comptes déplaît. Veut-on encore commenter ce déficit, désormais chronique et malheureusement un brin plus conséquent que celui budgété, grignotant tranquillement notre patrimoine ? Année après année, des pertes relativement importantes, aggravant le déficit - ou bien plutôt le justifiant – nous sont annoncées : rentrées fiscales en berne du côté personnes morales, fardeau du financement des écoles tertiaires (excessif pour quelques années encore), charges imposées par le canton, tout comme les fameuses charges dites de centralité... Une énumération bien connue de tous. Ce soir, notre groupe souhaite bien plutôt relever à juste titre la bonne tenue des charges sous la gestion de la

Commune ainsi que la hausse des revenus liés aux personnes physiques. Notre Ville fait en sorte de limiter « autant que faire se peut » les dépenses dans les domaines dont elle a la maîtrise, rarement dépassées... A l'esprit et bien qu'avec une année de retard sur les horaires d'été des bus sierrais permettront une possible diminution des charges de fonctionnement... Une incidence certes, un pas en avant oui, tout en espérant que cette démarche sera bien comprise des usagers. Malgré nos déficits, le récent audit externe se veut rassurant, décrivant notre endettement par habitant comme « faible ». *Quid* cependant de l'incidence des travaux de rénovations de Borzuat puisque la Cogest a relevé un endettement passant de « faible à modéré ». Il ne peut toutefois pas être passé sous silence que cet endettement reste d'ailleurs plus bas que celui de plusieurs autres Villes valaisannes. Cet audit externe met en exergue des pistes à explorer tout comme des problématiques déjà connues et décrites par notre Ville. Nous saluons le fait que la Commune ait finalement opté pour cet audit externe, une nécessité pas si évidente et désormais source de précieuses informations qui, nous osons l'espérer, aura le mérite d'aller de l'avant dans la maîtrise des charges imposées à notre Cité et de concrétiser ses récentes déclarations de bonnes intentions dont « *une meilleure participation des communes voisines aux frais liés à la centralité, puisqu'elles en bénéficient* ». Il faut espérer que ceci ne se limitera pas à de simples paroles de part et d'autre. *Quid* également des taxes prélevées moindres que dans d'autres Communes ... ? Notre Cité pourrait-elle avoir la perspective de sources financières plus fructueuses sans toutefois tout le temps taxer les citoyens et ceci dans quel délai ? A ce sujet, fortement dépendants du résultat des aménagements de production, fluctuants à bon escient ou non, une collaboration entre la Commune et OIKEN pourrait-elle permettre de pérenniser cette source de revenu pour ne pas avoir à subir des aléas. D'autre part, si initialement, j'aurais personnellement fait miennes les réalistes conclusions *in fine* de la Cogest, après réflexions et analyse au sein de notre groupe, elles méritent d'être nuancées, en raison la bonne tenue des charges sous gestion de la Commune. Sans forcément voir la vie en rose, l'avenir pourrait ne pas être aussi « sombre » qu'envisagé une fois éloignés le Covid et son lot de déception, le poids du financement des écoles du tertiaire tout en comptant sur une reprise à la hausse des revenus de nos personnes morales et d'autres paramètres que notre Conseil municipal devrait gérer, point évoqué il y a peu. En soustrayant de ce déficit le manque à gagner exceptionnel certes de 2 millions sur les revenus de production (panne crasse), la baisse d'entrée fiscale de 2.8 millions pour les personnes morales, tout en tenant également compte de la part affectée au financement des écoles du tertiaire mais également des « pertes Covid » collatérales, notre déficit serait moindre, arborant une couleur plus pastel, devenant somme toute presque insignifiant... Et oui, et si ma grand-mère avait des roulettes... Aussi, comme nous avons pu le comprendre, notre groupe ne se voile pas la face en acceptant les comptes 2021, mais considère que la Municipalité a correctement tenu les comptes dont elle a la maîtrise. Nous resterons toutefois attentifs à la mise en application annoncée des mesures envisagées à la suite à l'audit externe en osant cependant espérer une bonne et sérieuse collaboration avec les Communes avoisinantes. Notre attention portera aussi sur la présentation du budget 2023, souhaitant qu'il ne soit pas minimisé voire que certains postes soient estimés trop approximativement, nous donnant de faux espoirs ou trop d'angoisses. Nous osons donc rester optimistes sur les résultats des aménagements de production tout en relevant que le coût qui nous incombera (charges) permettra de dégager néanmoins un bénéfice non négligeable pour notre Commune, une manne attendue et bienvenue. L'avenir devrait être en quelque sorte plus optimiste avec le financement du tertiaire, un possible et espéré retour fiscal sur les revenus des entreprises et nous comptons sur le dynamisme et l'ingéniosité de notre Conseil municipal pour trouver d'autres sources de financement appropriées pour compenser les charges qualifiées et incompressibles puisque « imposées » par l'extérieur. Vous l'avez compris, notre groupe entre en matière sur les comptes et les acceptera. Je vous remercie de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Je passe la parole à Blaise MELLY.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. Ces comptes ressemblent malheureusement à ceux des années précédentes. Avec 6 millions de francs de déficit, ils sont proches des 6.3 millions de l'année passée qui était, pour rappel, la pire année pour la Commune de Sierre. Je vais commencer par commenter 3 éléments particuliers mettant en cause l'état général des finances communales. Donc le premier c'est la grosse mauvaise nouvelle qui concerne les aménagements de production électrique ; on pouvait espérer au contraire des bons chiffres, ils se

sont révélés mauvais suite, semble-t-il, à une panne à la Gougra qui a obligé la Commune à acheter de l'électricité à court terme et à haut prix alors qu'elle l'avait déjà vendue à un prix plus bas à l'avance. Mais je pense qu'il ne faut pas s'arrêter à cette constatation, la question qui se pose c'est de savoir si c'est juste dû au manque de chance ou si nous aurions pu faire mieux... bien sûr *a posteriori* on peut toujours faire mieux, on est plus malin, mais est-ce qu'on pourrait faire mieux dans le futur ? J'ai constaté que la Commune d'Anniviers qui a souffert exactement de la même panne annonce revoir sa politique de couverture des risques. Je sais également que la Commune d'Hérémenche ne souhaite pas faire appel à OIKEN pour la commercialisation d'électricité, qu'elle va le faire elle-même et qui pense que cela rapporte plus d'argent. Donc j'aimerais savoir si le Conseil municipal a étudié cette question et s'il juge nécessaire de revoir sa stratégie. Un deuxième élément qui apparaît à plusieurs reprises, c'est le trop grand optimisme du budget ; je ne suis pas complètement d'accord avec certains de mes préopinants, que jusqu'à récemment les comptes – par exemple il y a 5 ans, 10 ans en arrière – les comptes étaient systématiquement meilleurs que le budget. Maintenant, nous observons le phénomène inverse ; on a l'impression que lors du budget des fois on a une intention de rigueur mais que celle-ci s'efface durant l'année. Parfois les montants budgétés sont simplement trop bas, pas réalistes. Pour donner des exemples tout simples le salage et le déneigement, on a des budgets qui sont plus bas que les comptes des dernières années. Après, on peut mettre ça sur le compte d'un hiver froid, mais si ça se répète d'année en année, il faut adapter le budget. Et je rappelle également les travaux d'Ecossia qui s'étaient révélés plus chers que prévu. Donc cette budgétisation trop optimiste nous inquiète en ce qui concerne notamment le point suivant de l'ordre du jour, la demande de crédit d'engagement pour l'école de Borzuat. Un troisième élément que je veux mentionner concerne les bus siérois. Là CHF 150'000.– perdus parce que les délais d'annonce de modification d'horaires aux instances fédérales n'ont pas été respectés. Les explications données à cet égard sont floues et peu compréhensibles. Cette modification d'horaire était déjà annoncée lors de l'élaboration du budget 2021. La Commune avait donc tout le temps de procéder à cette demande en temps voulu. Plus généralement la dernière séance d'informations confirme que les bus siérois roulent à vide la plupart du temps. Pour ma préopinante, cheffe du groupe des Verts, je ne pense pas que cela soit très écologique. Les billets et abonnements couvrent moins de 20 % des coûts ; cela nous semble absurde et nous reviendrons au budget avec un amendement substantiel à la baisse de ce poste. Globalement, il ne faut pas se voiler la face, près de 6 millions de francs de déficit, la situation financière de la Commune est catastrophique. Donc même si on supprime les fameux 3,5 millions de contribution aux écoles de niveau tertiaire, les comptes restent rouge vif et cela contraste avec les comptes bénéficiaires des autres Villes valaisannes ainsi que les comptes bénéficiaires du Canton... Donc le Covid, la RFFA, ça ne peut pas expliquer ces comptes, c'est quelque chose de spécifique à Sierre. Par exemple au Canton, les rentrées fiscales des personnes morales sont plus élevées qu'au début malgré la pandémie et les comptes sont verts à Sion, Martigny, Monthey. Donc il y a un problème spécifique à Sierre... alors je ne dis pas que c'est tout la faute du Conseil municipal, il y a l'étude, l'analyse des difficultés structurelles de la Ville réalisée par l'IDHEAP qui montre qu'il y a des éléments structurels très difficiles à changer, ça prendra du temps, mais en même temps on ne peut pas espérer que les problèmes se résolvent tout seuls. Cela ne va pas arriver, si on ne fait rien, ça va continuer avec la même tendance, avec quelques améliorations ponctuelles, comme la suppression de cette contribution aux écoles de degré tertiaire, mais ça ne va pas suffire. Donc il faut sonner le tocsin et prendre des mesures avant qu'elles ne soient imposées par l'extérieur. Peut-être même, si c'est impossible, qu'on nous le dise et qu'on appelle à l'aide. L'analyse des difficultés financières que j'ai mentionnée avant, qui a été mentionnée par plusieurs de mes préopinants, elle est intéressante et en même temps elle n'apporte pas des pistes ; donc elle confirme le faible niveau de revenu de la population siéroise. Elle montre aussi que les dépenses ne sont pas exagérées, qu'elles correspondent à la moyenne des Villes valaisannes ; par contre elle montre que les taxes et redevances sont trop basses. Alors je dois dire que j'ai essayé de comprendre les différentes catégories, je n'ai pas compris. Je pense que ça serait peut-être utile d'inviter les auteurs de l'étude à s'exprimer, par exemple dans une séance d'informations. J'invite naturellement la Cogest et le Conseil municipal à tirer le maximum de cette étude qui laisse un petit peu perplexe par certains chiffres qui sont donnés. Voilà, naturellement, nous allons entrer en matière et accepter ces comptes, il n'y a aucune raison de les refuser.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. Blaise MELLY. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote de l'entrée en matière. J'invite donc les scrutatrices et



scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix ; je vous rappelle que le groupe des Verts doit aussi compter les voix du bureau et communiquer un chiffre global. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez l'entrée en matière sur les comptes 2021 de la Commune de Sierre, veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Les Conseillères et Conseillers généraux qui n'acceptez pas l'entrée en matière, veuillez s'il vous plaît lever la main. Zéro, donc nous sommes au complet, **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**. Je vous remercie.

**c. Lecture des comptes – discussion de détail**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous allons donc passer à la lecture des comptes et discussion de détail, le point 3c. Veuillez s'il vous plaît prendre vos fascicules des comptes. Je remercie vivement la chancellerie pour le beau travail, nous passons sans tarder à la lecture des comptes chapitre par chapitre et je vous prie d'intervenir, s'il y a lieu, au moment du chapitre concerné. Nous allons donc commencer par le bilan au 31.12.2021, pages 9 à 19. Y a-t-il des remarques, des questions ? Si ce n'est pas le cas, nous passons aux charges et revenus du compte de fonctionnement, comptes 10, administration générale, il s'agit donc des pages 20 à 23. Y a-t-il des questions ? Non. Nous allons donc aux comptes n<sup>os</sup> 20, sécurité publique, les pages 24 à 29, questions ? Si ce n'est pas le cas, nous passons à la lecture des comptes n<sup>os</sup> 30, enseignement et formation, ce sont les pages 30 à 34. Je vous laisse quand même une petite minute pour regarder. Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons à la lecture des comptes n<sup>os</sup> 40, affaires culturelles, sports et culte, pages 35 à 41, pas de questions ? Oui, M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente, j'interviens au compte 40.400.362.00 qui concerne les paroisses. Selon les explications données les charges salariales sont nettement inférieures au budget, le temps de travail de ces auxiliaires de paroisse ayant été réduit en raison du Covid. Est-ce qu'on peut savoir quel est le statut précis de ces collaborateurs et savoir s'ils ont pu bénéficier d'un chômage partiel du fait de la baisse des heures d'activité ? Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Je donne la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Pour vous répondre ce soir il faut prendre des réponses plus précises auprès des paroisses... c'est que la Commune, nous en fait, on répercute évidemment le montant du déficit des paroisses selon la loi qui régit les rapports entre celles-ci et l'Etat, mais par contre, je ne peux pas maintenant vous répondre sur le statut exact des auxiliaires de paroisses, désolé. On prendra les renseignements auprès du curé...

Marie-Thérèse BREMBILLA

D'autres interventions ? Merci Monsieur le Président. Nous passons à la lecture des comptes n<sup>os</sup> 50, actions sociales et médico-sociales, les pages 42 et 43. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Nous passons aux comptes n<sup>os</sup> 60, service de l'eau et de l'énergie, pages 44 à 46. Pas de questions. Nous arrivons aux comptes n<sup>os</sup> 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, les pages 47 à 55. Là c'est un petit peu plus long, je vous laisse le temps. Dominique... pardon, M. GERMANN.

Dominique GERMANN

J'ai deux questions à ce chapitre. Je peux les poser l'une après l'autre ? Merci Madame la Présidente.

Donc la première concerne la rubrique 70 220.313.03 et je crois que ça a déjà été soulevé par Blaise MELLY tout à l'heure. Nous sommes surpris, le groupe PLR est surpris par la grande différence entre le budget et les comptes, le montant des comptes étant 5,5 fois plus élevé que ce qui avait été budgétisé et nous nous demandons si les seules variations climatiques peuvent suffire à expliquer un tel excédent de dépenses.

Et puis j'interviens aussi aux comptes 70.310.352.01 et 70.310.352.02, les stations d'épuration. Si on comprend bien que ces montants puissent varier en fonction du débit traité, on s'est quand

même posé la question de savoir pourquoi le débit traité à Noës avait baissé, alors que celui de Granges au contraire avait augmenté ?

Merci de vos explications.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. La Municipalité désire-t-elle prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Je prends volontiers la parole au nom de mes collègues, en l'occurrence M. KENZELMANN pour le déneigement et M. SAVIOZ Jérémy. M. GERMANN, peut-être pour des questions aussi précises il faudrait nous solliciter en amont, parce qu'on n'a pas forcément toutes les réponses ici. Concernant les questions sur le déneigement, en sus des explications qui ont été transmises à la commission de gestion, on peut admettre que c'était une mauvaise budgétisation et puis une espérance effectivement de meilleures conditions climatiques qui auraient permis d'éviter des charges supérieures à celles qu'on a eues dans l'exercice comptable, exercice comptable, vous l'avez aussi compris, même si peut-être la communication est assez complexe, mais l'hiver commence à un premier exercice comptable et puis au 31 décembre, à la fin de l'exercice comptable, on est toujours en plein hiver. Donc en cela on doit admettre que c'était une mauvaise budgétisation. Mais par contre, comme ça et je me tourne vers Jérémy, il n'y a pas d'explication toute faite à vous apporter sur les différences entre les stations d'épuration de Noës et de Granges. Ce que je vous propose, là aussi, c'est que nous vous transmettrons la réponse la plus précise possible dans les jours qui viennent avec l'appui des services. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président. Nous passons sans tarder à la lecture des comptes 90, finances et impôts, les pages 56 à 58. Y a-t-il des questions ? Nous poursuivons enfin avec la lecture des comptes du chapitre dépenses et recettes du compte d'investissement, pages 59 à 60. Quelqu'un veut poser une question ? Non.

#### **d. Discussion générale**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Bien, s'il n'y a plus de questions, nous passons au point 3d, discussion générale. Je vous remercie pour votre attention et voilà j'attends vos interventions.

#### **e. Votation finale**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Si ce n'est pas le cas, nous passons à la votation finale sur les comptes 2021, point 3<sup>e</sup>. Mme MATTER, M. EGGS, Mme ROULIER, Mme BENEY et M. CORNUZ, veuillez vous tenir prêts au comptage s'il vous plaît. Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez les comptes 2021, veuillez s'il vous plaît lever la main. Mme MATTER, M. EGGS, Mme ROULIER, Mme BENEY. M. CORNUZ. Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux qui refusez les comptes 2021, veuillez s'il vous plaît lever la main. Zéro. Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux qui vous abstenez, veuillez s'il vous plaît lever la main. Zéro. Donc nous atteignons les 50, donc **les comptes 2021 de la Ville de Sierre sont acceptés** à 50 voix... 49. Ah voilà, exactement 50 moins mon vote 49, donc **à l'unanimité**. (*On annonce l'arrivée de Mme Martine CALOZ EMERY.*) Merci M. EGGS. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer après ce vote ?

Pierre BERTHOD

Volontiers, Madame la Présidente, pour rebondir un petit peu sur certains des propos et donner quelques explications qui seront, je l'espère, utiles à d'autres. Suite aux diverses interventions des chefs de groupe, je retiendrai 3 questionnements qui me paraissent intéressants. Le premier point concerne la notion des charges de centralité, c'est-à-dire, vous l'avez tous compris, c'est ces infrastructures ou ces services qui desservent un bassin de population plus large que celui des habitants de notre seule Commune. Qu'il n'y ait pas de mauvaise compréhension entre nous, les objectifs d'utilité publique et l'objectif aussi de l'Union des Villes valaisannes, c'est de faire infléchir la position du Conseil d'Etat valaisan sur cette question. Le Conseil d'Etat a - vous vous

en souvenez - décidé de manière un petit peu cavalière... enfin menacé de revenir à la question de la péréquation communale, c'était dans le cadre de la modification de la loi sur le financement de degré tertiaire, mais il faut dire que le Canton et ça c'est une étude de la société Ecoplan qui a démontré que le Valais ne prend pas du tout en compte les charges de centralité des chefs-lieux dans le calcul de la péréquation. Alors l'Union des Villes est bien consciente qu'on n'est pas dans un conflit ville/montagne, qu'on n'est pas là pour que des Communes soient gagnantes par rapport à d'autres, mais on essaye, là aussi avec l'appui de la Fédération des Communes valaisannes, qui ont l'entier des Communes de notre canton, eh bien, de faire comprendre aux instances cantonales qu'il y a des charges inhérentes aux chefs-lieux, il y a des charges particulières aussi pour les régions de montagne et que tout cela pourrait, ou devrait en tout cas, être réfléchi en compensation directe, si on prend l'exemple du modèle du canton de Berne, qui a une compensation directe des finances cantonales aux finances communales. Vous le savez, nos discussions avec nos voisines, avec nos voisins, qui sont des partenaires eh bien ces discussions sont des bilatérales et c'est une discussion à bien plaisir pour une participation volontaire de leur part à des infrastructures ou à des services. Ce qu'on espère en tant que Ville, la Ville de Sierre comme je l'ai dit, eh bien, c'est régler aussi dans la loi, dans une législation, ces transferts de fonds, ces transferts financiers qui permettent d'offrir les infrastructures et les services qui desservent l'entier de nos populations dans le Canton.

Deuxième élément, on vous a transmis les études qui ont été réalisées par l'IDHEAP et le bureau COMPAS, vous avez – et on l'a entendu et constaté – cette interrogation concernant les taxes qui sont apparemment à Sierre moins élevées que dans d'autres Villes et, vous l'avez peut-être lu dans le mail qu'on vous a adressé, c'est que le Conseil municipal a d'ores et déjà demandé un complément au bureau COMPAS parce que nous souhaitons mieux comprendre leur mode de calcul, leur façon d'analyser ces chiffres et voir de quelles taxes effectivement on parle. Quand on parle taxes, j'entends attractivité et là il faudra aussi qu'on soit cohérent avec les propositions qu'on fera.

Et puis, pour finir, quelques mots aussi sur la gestion du portefeuille énergétique : vous dire que la Ville de Sierre fait partie de ce qui s'appelle « Sierre +3 », c'est la Ville de Sierre et les Communes d'Anniviers, de Chalais et de Chippis. Avec le président d'Anniviers, Marc-André BERCLAZ et moi-même on est finalement le groupe qui challenge le fonctionnement d'OIKEN sur la gestion du portefeuille énergétique. Vous l'avez compris, l'exercice 2021 qui se solde par un déficit, un malheureux déficit issu notamment d'une panne à la Gouggra, mais aussi de la stratégie financière. Il faut bien comprendre que l'énergie finalement c'est, pour faire simple, des achats et des ventes en gros et des ventes à terme, etc. Donc pour rassurer, maintenant je ne sais plus quel chef de groupe avait posé cette question, mais oui pour vous dire que les stratégies d'Anniviers et Sierre, Chalais et Chippis sont devenues des stratégies très conservatives. Et, pour vous donner un ou deux exemples simples et concrets, jusqu'à présent OIKEN - mais comme la plupart finalement des distributeurs et des énergéticiens - faisait la révision de la production annuelle sur la base de la moyenne des 10 dernières années. On leur a demandé de se baser sur des *minima* globalement aussi parce qu'avec les changements climatiques il y a potentiellement des baisses de précipitations et il se pourrait que nos barrages - puisqu'on parle de portefeuille d'aménagement électrique, principalement pour Sierre il s'agit de barrages - eh bien ils seraient moins alimentés en eau et auraient moins de capacité de production. Donc on a déjà demandé qu'ils se basent sur les *minima* des dernières années et puis, en sus de ça, on leur a demandé aussi de ne pas vendre l'entier de cette prévision minimale, mais de vendre à terme, puisque le marché fonctionne ainsi, de vendre à terme ; c'est plus sécurisant de vendre à terme que de vendre dans un marché qui fluctue véritablement, mais de limiter cette vente à 90 % de la prévision minimale. Donc les stratégies développées par OIKEN nous semblent, d'une part, raisonnables et il faut bien comprendre que sur les dernières années et sur 2022, on est sur un marché qui est soumis à des aléas géopolitiques et macro-économiques qui sont du jamais vu. Il y a des situations de prix à la vente et à l'achat qui sont véritablement peu rationnelles et un marché peu rationnel est difficile à gérer et difficile à « régler » si je peux m'exprimer ainsi. Quoi qu'il en soit, eh bien, ce souci, nous l'avons tous eu et je vous dis aussi que la société OIKEN a été vraiment extrêmement soucieuse de ces résultats et troisième démarche dans le cadre de la gestion de ce portefeuille énergétique, c'est aussi que les échanges entre l'exploitant des aménagements de production et les vendeurs d'électricité soient beaucoup plus fréquents, c'est-à-dire que typiquement les pannes et les futures réparations qui sont inhérentes au maintien de l'activité des aménagements de production soient annoncées suffisamment tôt pour que justement les ventes ne soient pas effectuées si on n'a pas la capacité de vendre ce qu'on n'a pas. Je ne sais pas si j'ai été clair, c'est volontiers que je... on a fait une séance d'informations avec la direction

d'OIKEN, mais c'est volontiers aussi que je réponds à vos questions si vous désirez aller plus en détail sur ces questions énergétiques ou sur d'autres sujets que je viens d'aborder très succinctement. Toujours est-il que c'est véritablement l'objectif de votre exécutif que de rendre cette Ville attractive et qu'on essaye d'aller toujours de l'avant puisque c'est aussi un souci que vous partagez avec nous. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président pour votre intervention et vos précisions de toute importance.

#### **4. OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LES RENOVATIONS ET L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DE BORZUAT**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons sans tarder au point n° 4 de l'ordre du jour, octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat. Les documents utiles ainsi que les rapports des 3 commissions permanentes vous ont été transmis dans les délais réglementaires. Pour rappel, selon l'article 21 alinéa 8 du règlement du Conseil général, et sauf avis contraire de ce dernier, seules les conclusions desdits rapports seront lues. Y a-t-il des objections à ce propos ?

##### **a. Rapport de la commission de gestion**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 4a et j'invite Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND à nous présenter le rapport de la commission de gestion.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Bonsoir. La Cogest a analysé le crédit d'engagement pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat sur la base des documents fournis ainsi que sur les informations complémentaires obtenues lors de son entretien avec Mme Laurence SALAMIN, MM. Olivier SALAMIN et Patrick CALOZ, respectivement architecte de ville, conseiller municipal et responsable des bâtiments communaux. Quelques points ont encore été éclaircis lors d'une rencontre avec M. Pierre BERTHOD, président de la Ville de Sierre et M. Jérôme CRETOL, secrétaire communal. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité. L'actuel bâtiment appelé « La Barre » et sa salle de gymnastique, tout comme le pavillon provisoire de 1972 ne satisfont pas aux nouvelles normes en vigueur d'ordre pédagogique, sismique, énergétique et de feu. Le programme prévu répond aux besoins estimés de la population scolaire du centre-ville et de l'est sierrois. Il prévoit une optimisation de la capacité du bâtiment pour pouvoir accueillir 60 à 90 élèves supplémentaires. La validation de la clause du besoin a été confirmée par le Département de l'économie et de la formation de l'Etat du Valais en date du 20 août 2020. Sur cette base, la Cogest estime donc que la clause du besoin est largement avérée et que les travaux de rénovation prévus se justifient pleinement. Le montant de CHF 17'420'000.– demandé (après déduction des subventions attendues) est jugé raisonnable en vue du programme prévu, des exigences et des règles fixées par l'Etat pour les bâtiments scolaires et selon la clause du besoin. Toutefois, la Cogest se doit de mettre une réserve au vu du contexte actuel. Il n'est pas possible de prédire quels seront les aléas qui auront une influence sur le coût de l'ouvrage. La Municipalité a adapté son processus ordinaire de travail afin d'anticiper, autant que faire se peut, les délais de livraison et une hausse des prix. La probabilité que le budget prévu soit respecté semble faible pour la Cogest. Par contre, reporter ces travaux, attendus depuis de nombreuses années, ne lui semble pas une option judicieuse. Il est important d'aller de l'avant et ne pas attendre que les normes, par exemple d'ordre pédagogique, changent et rendent alors impossible une seule rénovation du bâtiment. En conclusion, la Cogest recommande au Conseil général :

- d'entrer en matière,
- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 17'420'000.– pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire,

- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à 10 voix pour et une abstention. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Je remercie également les membres de la Cogest et Mme Natacha BONVIN, présidente, pour la rigueur et la qualité de votre travail. Et je passe la parole à la Municipalité si vous souhaitez vous exprimer.

Pierre BERTHOD

Ce que je vous propose c'est que je prenne la parole après...

Marie-Thérèse BREMBILLA

D'accord, merci Monsieur le Président.

#### **b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 4b et j'appelle Mme Irène CASIMIRO à nous donner lecture du rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme. Mme CASIMIRO.

Irène CASIMIRO

Bonsoir. Après avoir consulté les différents documents mis à disposition par la Municipalité et suite à la séance avec Mme Laurence SALAMIN, architecte de la Ville, et M. Patrick CALOZ, responsable des bâtiments communaux, la commission d'édilité et urbanisme met en exergue les éléments suivants :

- Les travaux d'assainissement satisferont aux nouvelles normes en vigueur d'ordre pédagogique, sismique, énergétique et feu. De plus, une amélioration des accès aux personnes à mobilité réduite est prévue.
- Les accès et la sécurité sont garantis ainsi que la qualité d'enseignement durant toute la durée des travaux.
- Une optimisation de l'espace existant est prévue par un aménagement des combles pour une utilisation multifonctionnelle interne et par les sociétés locales, ainsi que la nouvelle implantation des classes ACM au nord du bâtiment.
- Le bilan énergétique du bâtiment sera amélioré grâce à son enveloppe thermique, avec le choix des énergies par la pose de panneaux solaires, ainsi que par le système de chauffage géothermique.

Au vu de ce qui précède, la commission d'édilité et urbanisme préavise favorablement et à l'unanimité, l'entrée en matière sur la demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CASIMIRO. Je remercie également les membres de la commission de l'édilité et de l'urbanisme et Mme Lidia PETRICS, présidente, pour la rigueur et la qualité de leur travail.

#### **c. Rapport de la commission du développement durable**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 4c et j'invite Mme Noémie CALOZ à nous présenter le rapport de la commission du développement durable.

Noémie CALOZ

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux. Le Conseil général doit se prononcer sur la demande d'octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat. Le rapport de la commission vise à analyser les enjeux liés à ce projet sur les plans du développement durable, à savoir sociaux, économiques et environnementaux. La commission du développement durable relève en premier lieu la transparence des documents soumis à son étude et remercie la Municipalité et tous les

acteurs concernés. La CDD soutient le choix de la Ville de se diriger vers une rénovation plutôt qu'une construction neuve en raison des inconvénients que cette seconde option aurait engendrés (un rallongement des délais, des surcoûts, des risques d'opposition, un bâtiment protégé...). Le devis lui semble mesuré et prévoit des dépenses justifiées malgré des exigences cantonales très contraignantes (mise aux normes et respect des directives énergétiques notamment). La CDD s'inquiète de l'augmentation des coûts et des difficultés d'approvisionnement à prévoir en lien avec le contexte économique défavorable actuel mais a conscience de l'urgence des rénovations du bâtiment de la Grande Barre pour le bien-être des élèves et convient de l'impossibilité de repousser les travaux. Elle insiste toutefois pour que toutes les dispositions préalables nécessaires soient prises pour limiter l'augmentation des coûts prévus. La CDD relève les efforts réalisés en termes d'économie d'énergie (une diminution de la consommation par 7) et de protection de l'environnement (entreprises locales privilégiées dans la mesure du possible ; un passage aux énergies renouvelables comme le photovoltaïque et la géothermie ; une production énergétique dépassant les besoins du bâtiment et un cahier des charges exigeant l'utilisation de matériaux simples, écologiques et durables). Les retombées positives seront tout autant financières qu'environnementales. L'État du Valais exige le standard Minergie. Les standards plus élevés (Minergie P notamment) ne sont pas subventionnés. La CDD le regrette fortement, les surcoûts liés à ce surclassement (environ 4 % du montant total du coût des travaux) ayant fait renoncer la Ville de Sierre pour les bâtiments de Rilke et de la Grande Barre. Pour rappel, la Ville de Sierre est devenue en octobre 2019 la cinquantième (cinquième) Commune suisse à avoir décroché l'exigeant et prestigieux label européen « Cité de l'énergie GOLD ». Elle a également signé la charte pour le climat et l'énergie. La CDD insiste également pour que l'accent soit mis sur une végétalisation quantitativement et qualitativement importante de la cour d'école et elle souhaite rendre attentive la Municipalité sur l'attention particulière qui devra être portée au développement d'une mobilité douce et sécurisée aux alentours de l'école. La CDD s'interroge concernant l'accès à la cour pour les travaux. La circulation au centre-ville étant déjà très problématique, l'impact sur le trafic de l'avenue des Ecoles mériterait d'être clarifié. Finalement, au vu de l'augmentation de la capacité d'accueil du centre scolaire de Borzuat, la CDD souhaiterait être informée des différentes options à l'étude concernant le désengorgement de l'UAPE de l'Europe et les repas de midi. Au terme de sa réflexion, sur la base des documents qui lui ont été fournis et des échanges sous forme de questions-réponses avec les acteurs concernés, la commission recommande au Conseil général d'entrer en matière sur l'octroi du crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat et préavise favorablement l'objet du mandat à savoir :

- accepter le crédit d'engagement de CHF 17'420'000.- (subventions déduites) pour permettre les travaux de rénovations et d'agrandissement du centre scolaire de Borzuat,
- accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'art. 17 al. 1 lettre c de la loi sur les Communes ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation,
- accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art. 17. al. 1 lettre e de la loi sur les Communes ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation.

Le présent rapport est accepté à l'unanimité par les membres de la commission du développement durable présents lors de la seconde séance de travail. Merci de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CALOZ, merci aussi aux membres de la commission du développement durable et à Mme Lauriane DANI, présidente, pour la rigueur et la qualité de votre travail. A ce moment est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Simplement le Conseil communal remercie les commissions qui se sont penchées sur cette demande de crédit. Je crois que nous sommes tous convaincus de la nécessité de moderniser ce bâtiment qui est ô combien vétuste. J'aimerais aussi pour ma part remercier le travail des services communaux en particulier le service des bâtiments de la Ville de Sierre qui ont effectué un travail conséquent et précis pour parvenir à produire les documents décisionnels que nous avons eus et que nous vous avons transmis. Avec ce projet la Ville de Sierre continue et aboutit finalement son processus de rénovation des bâtiments scolaires, il en reste quelques-uns, mais dans les 4 dernières années, la Ville de Sierre a mis un accent particulier pour être attractive en termes de centres scolaires, avec des investissements,

vous le voyez ce soir, qui sont importants et qui permettent à nos jeunes de se former dans des lieux de qualité. Voilà, Madame la Présidente, pour ce préambule.

Marie-Thérèse BREMBILLA  
Merci Monsieur le Président.

**d. Entrée en matière**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons sans tarder au point 4d, entrée en matière et la parole est à vous si quelqu'un souhaite s'exprimer ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Nous avons vu que les comptes de la Communes sont très mauvais avec une marge d'autofinancement inférieure à 7 millions de francs. L'état de Borzuat ne permet cependant pas de repousser l'intervention de rénovation. Cette école est actuellement vétuste. L'école obligatoire fait partie des tâches essentielles qu'une Commune doit réaliser. De plus, les retards qui ont été pris durant les dernières décennies ont déjà pour conséquence d'augmenter le coût des travaux. Pour rappel selon le plan directeur des écoles de 2007, Borzuat aurait dû être rénové en 2011, il y a 11 ans. Depuis les normes ont changé et sont devenues beaucoup plus exigeantes dans de nombreux domaines. Pour donner un seul exemple, le chauffage au gaz prévu en commun avec l'école Rilke ne pourra pas être utilisé. Reporter encore les travaux risquerait d'ajouter encore des coûts supplémentaires. De plus les rénovations et les travaux présentés nous semblent cohérents. Les commissions consultées n'ont pas fait de remarque critique d'importance. En ce qui concerne le devis transmis, n'ayant pas d'ingénieur ni d'architecte dans notre groupe, nous ne pouvons que faire confiance aux services de la Municipalité qui nous assurent que ces travaux seront réalisés au prix le plus bas, sans réaliser de fioritures ou de travaux inutiles. J'ai quand même sursauté quand j'ai vu dans les rapports de commissions qu'une somme de CHF 50'000.– était prévue pour la réalisation d'une œuvre d'art. Aucune loi n'oblige la Commune à réaliser cette œuvre. Dans les circonstances actuelles, nous trouvons cela simplement indécent. Nous espérons que ça n'est pas révélateur d'un état d'esprit d'un autre temps au sein de la Municipalité. Nous avons besoin de 6 millions par année pour couvrir le déficit, nous n'avons pas les moyens de dépenser un centime de plus que le strict nécessaire. Notre groupe a donc décidé de déposer un amendement à la baisse de CHF 50'000.– pour supprimer la rubrique « œuvre d'art ». Finalement vous êtes tous au courant de l'inflation galopante qui est observée en Suisse depuis maintenant bientôt une année, en particulier dans le domaine de la construction. Cela fait craindre à notre groupe que le crédit ne soit pas suffisant. Le crédit d'engagement va être voté aujourd'hui. Si le Conseil municipal sait aujourd'hui que le montant demandé n'est pas suffisant, il doit l'annoncer aujourd'hui. Seuls des événements imprévisibles, à compter d'aujourd'hui, pourraient justifier un crédit complémentaire, ni le Covid, ni la guerre en Ukraine, ni l'inflation actuelle ne pourront justifier une rallonge d'ici quelques années. Notre groupe propose donc d'amender le montant total à la baisse de CHF 50'000.– et d'accepter le crédit ainsi revu.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. MELLY. Quelqu'un d'autre ? Si ce n'est pas le cas... oui Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Nous soulignons tout d'abord la qualité et la complémentarité des rapports de nos commissions, apportant précisions et réflexions sensées sur différents aspects. Nous les en remercions car ce sont toujours pour nous des outils précieux. L'entrée en matière sur ce crédit ne se discute pas, ce d'autant plus que la clause du besoin est avérée alors qu'une remise aux normes s'impose compte tenu de la vétusté notoire des lieux. Une cure de jouvence impérative pour cette alerte octogénaire, tout comme sa presque cinquantenaire salle de gym. Le coût des travaux projetés, proche des 21 millions peut laisser songeur, mis en lien avec nos déficits et l'incidence sur la dette par habitant qui passerait de « faible », à « mesurée »... Quelle incidence sur cette dette dans la perspective de futurs investissements projetés par la Ville ? Oui, la marge d'autofinancement de 6.9 millions ne permettra pas de financer ce chantier mais des crédits resteraient raisonnablement possibles selon (inaudible). Apprendre que le coût au m<sup>3</sup> reste dans les limites des précédentes

rénovations scolaires peut être rassurant tout en sachant pertinemment que ce coût va malheureusement augmenter. Si certes des charges de fonctionnement ne sont pas à négliger, la commission du développement durable se veut plus rassurante estimant que ceux-ci pourraient être atténués tant par la revente des KWh issus des panneaux solaires que par l'éventuelle et possible charge moindre de chauffage compte tenu de la nouvelle isolation et la nouvelle PAC, pompe à chaleur. En étant favorables, nous ne nous voilons toutefois pas la face, et comme souligné par nos commissions, l'augmentation certaine des coûts vu le contexte actuel est appréhendée à juste titre. Bien que le Conseil municipal l'ait déjà projeté en incluant 2 x 5 %, est-ce réellement suffisant puisque la Cogest avance, elle, comme plus réaliste un 30 %, sur la base de contacts avec des professionnels... Qu'en penser ? Peut-on être rassurés en apprenant que les prix seront bloqués sur 12 mois sans date dès l'appel d'offres. Peut-on l'être en lisant que « *si aucune disposition n'aurait été prévue entre la Municipalité et les entreprises, sur les travaux planifiés sur plusieurs années d'autres méthodes seraient appliquées* ». Existe-t-il déjà d'ailleurs une convention à ce sujet entre la Commune et les différentes entreprises ? Avoir privilégié la rénovation reste un choix approprié, d'ailleurs semble-t-il imposé par les lieux et permettant une réduction des coûts. Nos commissions ont bien relevé que ces coûts sont induits principalement par les exigences très contraignantes liées au respect des normes qualifiant d'ailleurs les frais envisagés comme « nécessaires », sans travaux superflus. Conscients de l'aspect financier, aller de l'avant reste essentiel puisque la remise aux normes est une priorité indéniable. Ne pas effectuer ces travaux, voire les limiter au strict nécessaire impliquerait-t-il une fermeture du centre, hormis la responsabilité de la Ville pour d'éventuels dommages ? Un ultimatum aurait-t-il été donné ? Quant à l'éventualité d'un possible report des travaux à des jours financiers meilleurs, la Cogest, à juste titre, l'a jugée inappropriée ; ceci reste est impensable vu l'état des lieux. Il y a des priorités à accorder : celles du confort et de la sécurité de nos enfants. Investir à bon escient et entretenir les ouvrages reste un devoir, une obligation de la Commune, propriétaire des lieux. L'aspect financier de ce projet ne doit pas occulter d'autres points positifs : l'ascenseur est une nécessité indiscutable, tout comme l'acquisition de matériel adapté à notre siècle. La création d'une salle multifonctionnelle sous les combles est judicieuse, encore plus dans la perspective d'une possible et probable location. La question de l'œuvre d'art sera évoquée au moment de l'amendement, mais notre groupe n'y reste pas défavorable. Par ailleurs, si la végétalisation du toit, la pose de panneaux solaires coulent de source, ces choix doivent être soulignés tout comme une meilleure isolation du bâtiment qui aura un impact favorable et certain sur la consommation d'énergie. Il reste par contre regrettable que les normes Minergie Plus ne puissent être appliquées en raison du surcoût, un obstacle malheureux pour notre Ville. L'accès au chantier et à l'école, la sécurité des enfants sont primordiales, tout comme le fait de garantir un accès « facilité » au centre scolaire, déjà fortement engorgé. Ces points ne devront pas être traités sous la jambe et nous insistons pour que ceci soit parfaitement clarifié. D'autre part, nous rejoignons la commission du développement durable quant à l'incidence de l'augmentation projetée d'élèves - 60 à 90 - sur la capacité d'accueil de l'UAPE de l'Europe, déjà bien chargée, ce d'autant plus que l'agrandissement des Glariers ne sera pas à l'ordre du jour en 2026. Pour rappel, Sierre n'aura plus aucune autre unité d'accueil en ville, l'UAPE de Muraz fermant définitivement ses portes à la fin de ce mois. Une préoccupation somme toute légitime, pertinente, soulevée par la commission du développement durable puisqu'il incombe à la Commune de fournir suffisamment de places d'accueil. Nécessaires et attendus ces travaux ne devraient pas être bloqués pour des questions financières, certes légitimes, alors que la mise à l'enquête ne semble avoir fait l'objet d'aucune opposition, conséquence probablement liée au travail préparatoire de notre Municipalité pour un projet bien pensé. Nous insistons cependant pour que le Conseil municipal garde un œil très attentif sur la maîtrise des coûts, pour ne pas revivre une situation exceptionnelle d'Ecossia et nous souhaitons être tenu informés de tout possible dépassement impliquant l'octroi d'un crédit complémentaire. Que la cour ou les cours de récréation puissent répondre aux attentes actuelles sur le réchauffement climatique et qu'un accueil extra-scolaire approprié reste également des éléments essentiels sur lesquels nous veillerons. Projetée et attendue depuis des décennies, cette rénovation s'impose désormais pour l'avenir de nos enfants ce d'autant que la Cogest a somme tout jugé « raisonnable » ce crédit d'engagement. Cela étant, conscients que la probabilité d'un respect du budget soit faible, notre groupe accepte néanmoins le crédit d'engagement proposé. Ces travaux ne peuvent être repoussés à des jours meilleurs. Ils restent une obligation tout comme une priorité à donner dans nos investissements. Un optimisme non naïf mais tourné vers notre jeunesse, la sécurité et l'avenir. Merci de votre attention.



Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme METRAL. Y a-t-il d'autres interventions concernant ce point entrée en matière ? Oui, Mme BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Notre groupe a lu avec attention les 3 rapports des commissions de la Cogest, de l'édilité et de l'urbanisme, ainsi que celui du développement durable et nous remercions les présidentes et les membres des commissions pour leur excellent travail. La conclusion des 3 commissions est la même. Il faut absolument rénover cet édifice qui est très ancien, et surtout hors des normes actuelles : parasismique, sécurité et feu, énergétique, sanitaires et autres. Ce qui m'amène à faire un très très bref historique : le premier bâtiment scolaire construit à Borzuat date de 1908, et hop, je vais directement en 2022, avec l'octroi du crédit pour le projet de rénovation que nous traitons ce soir. Plus d'un siècle sépare la pose de la première pierre de la future rénovation. Il va sans dire que la clause du besoin ne se discute même pas. Pourtant, il y a un point qui nous aimerions relever après la lecture du rapport de la Cogest. Le contexte géopolitique actuel a pour conséquence des délais de livraison des matériaux inconnus, ainsi que des prix qui ont déjà augmenté de 30 % selon les professionnels de la construction, ce qui nous inquiète pour les coûts finals de ladite rénovation. Et comme le relève le rapport de la Cogest aussi, la constitution d'une réserve à hauteur de 30 % du montant total prévu aurait peut-être été plus réaliste. En ce qui concerne les rapports des commissions de l'édilité et urbanisme ainsi que celle du développement durable, les conclusions sont les mêmes concernant la situation géopolitique et ses conséquences sur le marché européen que celui de la Cogest. Nous relevons aussi les efforts réalisés en termes d'économie d'énergie et de protection de l'environnement, ce qui bien entendu en tant que Verts ne peut que nous satisfaire. Un dernier point cependant nous chiffonne. Si sur le fond, tout le monde s'accorde sur l'utilité de cette rénovation, la forme laisse à désirer. L'année 2021-2022 aura été marquée par la question des écoles et par la communication autour de ce sujet. En prenant un peu de recul, il aurait été élégant que ce crédit d'engagement soit proposé avant un plan de déménagement qui aura, au final, démantelé une école et amené 3/4 des professeurs de Plantzette à quitter le navire. Il aurait été également plus conforme que les parents des élèves concernés par la rénovation de l'école de Borzuat reçoivent la lettre du déménagement après le vote du Conseil général. Il aurait été finalement élégant que les travaux préparatoires à l'école de commerce ne débutent qu'après l'acceptation du crédit par les Conseillers généraux. Pour conclure, à la lecture des 3 rapports et du message du Conseil municipal, nous estimons que la clause du besoin est avérée. Les travaux de rénovation se justifient totalement. Le groupe des Verts accepte l'entrée en matière pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. M. Joël REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe démocrate chrétien a étudié en détail les rapports des 3 commissions permanentes concernant le crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat. « Tout vient à point à qui sait attendre ». Petit retour en arrière : plénum de février 2006, fraîchement élu conseiller général, il me tenait spécialement à cœur qu'une attention particulière soit mise sur la rénovation des bâtiments scolaires sierrois. Je déposais donc un postulat demandant la réfection de tous les bâtiments scolaires n'étant plus adaptés aux différentes normes. J'avais l'audace du début et la naïveté qui allait avec. En effet, dans mon postulat, j'avais fourni à la Municipalité un échancier précis sur les différents travaux à faire sur ces écoles. L'échancier se terminait avec, en 2012, la rénovation totale des différents bâtiments scolaires. Nous voilà 10 ans plus tard avec ce crédit d'engagement pour Borzuat. Dans l'intervalle, différents travaux ont été entrepris, notamment avec la construction du centre scolaire Rilke, attenant à la Barre de Borzuat, la rénovation et l'agrandissement des écoles de Granges et la construction de nouvelles classes au cycle d'orientation de Goubing. Et voici maintenant le plat de résistance, avec la rénovation et l'agrandissement de la Barre de Borzuat. Borzuat est l'école quasi mythique des habitants de notre ville. Combien de grands-papas, de grands-mamans, de parents y ont fait leurs classes avec tous les souvenirs qu'ils nous racontent encore aujourd'hui.

Combien de régents ont exercé dans ces lieux devenus vétustes au fil des années. La nostalgie de cette période peut et doit rester car elle façonne notre vécu. Toutefois le temps est venu de passer aux temps modernes. Une estrade, des classes de 50 mètres carrés, un tableau noir, une peinture qui se craquelle, cela n'est plus d'actualité aujourd'hui pour offrir aux enfants et aux enseignants de ce centre scolaire des locaux adéquats. La clause du besoin est grandement avérée. Le choix d'une rénovation s'est imposé de lui-même car la structure extérieure du bâtiment peut le permettre. Les 3 commissions ont d'ailleurs largement plébiscité ce choix et ont unanimement salué ce projet. Les nouvelles normes en vigueur d'ordre pédagogique, sismique, énergétique et feu permettront à ce bâtiment d'avoir une deuxième vie qui fera perdurer son histoire durant les décennies futures. Le groupe PDC accepte à l'unanimité le crédit d'engagement pour l'école de Borzuat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. Joël REY. Y a-t-il d'autres intervenants ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Grâce au travail approfondi des 29 conseillères générales et conseillers généraux – la quasi moitié de l'assemblée - qui se sont déjà penchés sur cet important dossier au sein de leurs trois commissions permanentes respectives et tenant compte du vote unanime de ces mêmes conseillers généraux, à l'exception d'une seule abstention, je pense qu'il n'est pas nécessaire de trop allonger ni l'entrée en matière sur l'octroi de ce crédit indispensable, ni la discussion générale qui devrait suivre. Pour toutes les raisons exposées dans le message du Conseil municipal et dans les rapports bien détaillés des trois commissions, le groupe PLR – malgré les inquiétudes réelles, d'ailleurs largement partagées, sur l'évolution rapide et incertaine des coûts de construction – estime qu'il est enfin temps d'aller de l'avant avec ce très bon projet, il approuve l'entrée en matière et votera l'octroi du crédit d'engagement de CHF 17'420'000.– pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat. Merci de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer à la votation de l'entrée en matière pour l'octroi du crédit d'engagement pour les rénovations et l'agrandissement de l'école de Borzuat. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs, tenez-vous prêts s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptez l'entrée en matière, veuillez s'il vous plaît lever la main. M. MATTER... pardon, Mme MATTER, excusez-moi. M. EGGS. Mme ROULIER. M. CORNUZ. Mme BETRISEY... Mme BENEY excusez-moi, je me suis trompée. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui refusez l'entrée en matière, veuillez s'il vous plaît lever la main. Zéro. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui vous abstenez, veuillez s'il vous plaît lever la main. Donc **l'entrée en matière est acceptée par 48 voix et une abstention**. Je vous remercie.

#### e. Discussion générale

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons maintenant au point 4e de l'ordre du jour, discussion générale. La parole est au plénum. Est-ce que par rapport à l'amendement de M. Blaise MELLY, donc de supprimer le montant de CHF 50'000.– destiné à l'œuvre d'art... y a-t-il des interventions à ce sujet ? Non, alors... Oui, pardon, Isabelle.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Les finances de notre Ville ne font certes pas des envieux et la conjoncture actuelle peut nous interpeler mais de là à supprimer un montant de CHF 50'000.– (2 % du montant total) pour une création artistique qui personnaliserait le centre et ouvrirait quelque peu la jeunesse à la culture, nous ne franchissons pas forcément ce pas et nous ne devrions pas cautionner cet amendement. L'idée de financer une œuvre d'art intégrée au centre, clin d'œil culturel, est apprécié et devrait se concrétiser en favorisant bien plusieurs artistes sierrois – et non pas un seul - et dans la mesure du possible en intégrant les élèves à la création ou au processus. Si cet amendement devait passer, serait-il judicieux de demander à la Municipalité prendre contact avec M. GIANADDA pour le financement de ce projet artistique ?

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres intervenants ou la Municipalité à ce propos ?

Pierre BERTHOD

Oui, à ce propos, merci Mme CLAUSEN METRAL, on peut aussi demander à la fondation Rilke peut-être ? Je veux juste dire qu'effectivement on parle d'un montant de CHF 50'000.– sur un montant de 17 millions. Pour la Municipalité, la culture est autant éminemment importante et aussi nécessaire que, finalement, la capacité de scolariser les enfants. Donc le Conseil municipal vous invite à refuser cet amendement et à maintenir ce montant de CHF 50'000.– qui est une somme modique et de soutenir évidemment une production artistique qui pourrait être créative, qui pourrait ne pas être simplement, comme on peut l'imaginer, être figée comme un tableau, mais amener une plus-value, voilà.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président. Nous allons donc procéder au vote pour ou contre cet amendement. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs tenez-vous prêts s'il vous plaît. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptez l'amendement au crédit d'engagement pour la rénovation et l'agrandissement de l'école de Borzuat, soit la suppression du montant de CHF 50'000.– destiné à l'œuvre d'art veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui refusez cet amendement, veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. Dix. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et les Conseillères et Conseillers généraux qui vous abstenez... (*M. EGGS intervient pour rectifier le total des votes de son groupe*). M. EGGS 12, au lieu de 10, ok. Les Conseillères et Conseillers généraux qui vous abstenez les Conseillères et Conseillers généraux qui vous abstenez veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Alors les résultats... (*Elle s'adresse à ses collègues du bureau*). Combien de conseillers refusent cet amendement, 40. Combien acceptent, 5. Et combien d'abstentions, 4. Donc **cet amendement est refusé par 40 voix contre, 5 acceptations et 4 abstentions**. Voilà. Est-ce que Monsieur le Président désire prendre la parole ? (*M. BERTHOD fait signe que non*). Pas nécessairement, merci.

#### **f. Votation finale**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous arrivons donc au point n° 4f, votation finale. Nous allons encore voter ce soir, donc Mesdames et Messieurs les scrutatrices, scrutateurs, s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui êtes favorables à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la rénovation et l'agrandissement de l'école de Borzuat veuillez s'il vous plaît lever la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui êtes contre ce crédit d'engagement veuillez lever la main s'il vous plaît. Zéro. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux qui vous abstenez veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Voilà, donc nous avons les totaux. **Le crédit d'engagement est accepté par 49 oui et une abstention**. Merci beaucoup. Je vous remercie tous, chers collègues, et j'invite en ce moment la Municipalité à prendre la parole si elle le souhaite.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Madame la Présidente. Ecoutez, juste peut-être vous dire que le souci que vous avez relevé, par la commission de gestion, sur l'hypothétique renchérissement des matières premières et les coûts finalement inhérents à Borzuat ont été, vous l'avez vu, analysés et la stratégie qui a été déployée c'est de prendre une réserve de 5 % pour le renchérissement. Si ce montant n'est pas suffisant et si ce taux n'est pas suffisant, ben nous on est parti du principe que c'était de manière légale, transparente et habituelle qu'on reviendrait vers le Conseil général pour expliquer la situation. Je pense que c'est la meilleure façon, la façon la plus transparente et pratique de fonctionner. N'empêche que si on vous a présenté le devis tel que vous l'avez sous les yeux, c'est que disons, à l'heure actuelle, on est confiant sur le fait que les entreprises avec lesquelles on va travailler pourront assumer, mais il est vrai que là on n'a pas d'emprise des montants qui sont

européens, internationaux, etc. Donc le souci, finalement, de tenir compte du crédit octroyé, sera le nôtre et celui de nos services et de nos mandataires et j'aimerais simplement encore rajouter un élément, c'est que suite à votre décision - et je vous en remercie - eh bien dès lors la Commune de Sierre va pouvoir transmettre ce dossier à la commission cantonale de construction qui sera l'autorité qui délivrera, ou pas, l'autorisation de construire et effectivement selon le planning les élèves déménageront pour la rentrée scolaire... Qu'il n'y ait pas de malentendu ou de mauvaise compréhension, c'est que si un courrier a été adressé aux parents d'élèves, c'est aussi sur demande des parents d'élèves pour lever l'incertitude dans laquelle ils étaient, pour savoir où leur enfant sera scolarisé, comment ils seront déplacés. C'est dans ce sens-là, sauf erreur de ma part et le courrier qui a été adressé émettait les réserves d'usage concernant la décision que vous venez de prendre. Et puis on espère aussi vraiment qu'en 2026, tant les élèves que les enseignants pourront intégrer un bâtiment entièrement rénové. A nouveau mes remerciements et les remerciements de l'exécutif et de la Ville pour votre vote. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA  
Merci Monsieur le Président.

## **5. MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL**

Marie-Thérèse BREMBILLA

Et nous allons passer au point n° 5 de l'ordre du jour, soit la modification du règlement du Conseil général. Pour ce point je prends un petit peu congé, je laisserai ma place à Jean-Michel GANON ZUBER selon sa demande. Il a souhaité présenter lui-même ce poste, étant donné qu'il présidait le bureau lors de l'attribution de ce mandat attribué à la commission ad hoc présidée par Mme Isabelle CLAUSEN METRAL. Et c'est avec plaisir, cher Jean-Michel, que je te passe la parole et le micro.

Jean-Michel GANON ZUBER

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, le 3 août 2021, le bureau a mandaté une commission ad hoc pour une révision partielle du règlement du Conseil général, en particulier :

- pour identifier et corriger les imprécisions et les contre-sens du règlement,
- de clarifier le fond et la forme des modes d'intervention au Conseil général (différencier clairement la question de l'interpellation, harmoniser les modes de dépôt des postulats et des motions),
- et d'étudier les possibilités d'augmenter la réactivité du Conseil général dans le traitement des thèmes d'actualité ; par exemple réduction du délai de dépôt ou des questions écrites, dépôt et développement des postulats, introduction éventuelle de l'outil de la question urgente.

La révision était initialement prévue pour le plénum de décembre 2021, elle a été une première fois reportée au plénum de février dernier, puis une nouvelle fois reportée au plénum de juin, donc nous y voici. Je remercie d'ores et déjà la commission pour son travail.

### **a. Rapport de la commission ad hoc**

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous allons donc pouvoir enchaîner avec le point 5a, rapport de la commission ad hoc sur la révision du règlement du Conseil général. Permettez-moi de vous rappeler que selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seule la conclusion sera lue. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à son rapporteur... Valentin BERCLAZ étant malade, je passe la parole à Lidia PETRICS.

Lidia PETRICS

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions. Après s'être rencontrés à 8 reprises, avoir effectué des demandes d'informations, avoir recueilli les avis des différents partis et avoir analysé d'autres règlements de Conseils généraux, la commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil général propose les modifications renseignées au chapitre 3 pour satisfaire les objectifs fixés par le bureau du Conseil général. Ces modifications ressortent d'une recherche de consensus au sein de la commission, et bien que la multitude d'avis ne sauraient y être entièrement représentés, la commission a travaillé non seulement pour fournir des modifications

dont la teneur reste au plus proche du mandat confié, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, des arguments que les partis et présidentes des commissions lui ont exposés. C'est donc à l'unanimité que la commission vous propose ces modifications et vous invite non seulement à entrer en matière sur celles-ci, mais aussi à les approuver. Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER  
Merci Mme PETRICS.

**b. Entrée en matière**

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons maintenant passer au point 5b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président ad hoc. Le groupe PLR salue globalement les améliorations apportées, en particulier celles qui vont permettre à nos différentes interventions en prise plus étroite avec l'actualité. Nous approuvons également l'harmonisation des procédures du postulat et de la motion. Par contre, nous estimons que la commission aurait pu aller plus loin dans la réduction des délais de convocation et de remise des documents. Notre groupe proposera tout à l'heure de diminuer ce délai à 10 jours au lieu de 14 afin de permettre à nos commissions, et en particulier à la commission de gestion, de disposer de quelques jours supplémentaires pour finaliser au mieux leur travail. Enfin, nous regrettons la fusion entre question et interpellation, dont les objectifs sont un peu différents. La première étant une simple demande d'information alors que l'interpellation constitue, elle, une demande d'explications. Mais nous allons pouvoir vivre avec ce changement. Nous acceptons donc l'entrée en matière et nous interviendrons dans la discussion générale pour vous soumettre quelques amendements. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER  
Quelqu'un d'autre ? M. REY.

Joël REY

Monsieur le Président *ad interim*, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Notre groupe a analysé les différentes modifications apportées à ce nouveau règlement du Conseil général. Il était utile et nécessaire de dépoussiérer l'ancien règlement qui datait de 2013. Les différentes modifications qui ont été apportées amènent un gain d'efficacité et de clarté à nos différents modes d'intervention. Tous les outils à disposition du législatif sont plus clairement explicités et des doublons ont pu être enlevés. Des améliorations avaient déjà été apportées au niveau de la transmission des dossiers, car cela ne fait pas si longtemps que tous les documents étaient remis sous format papier par voie postale 20 jours à l'avance. L'envoi de ceux-ci par mail a facilité aussi les différents délais. Cette question des délais suscitera à mon avis quelques discussions mais le fait d'avoir réduit l'envoi des documents, qui était initialement de 20 jours, est un élément positif qui permettra ainsi aux différentes commissions, notamment celle de la Cogest de pouvoir travailler avec plus de sérénité et moins d'urgence. L'échéance de la réception des documents 14 jours avant, paraît, pour notre groupe, appropriée, afin d'avoir quand même suffisamment de temps pour étudier ces divers documents, organiser la séance de préparation et préparer les interventions y relatives. Le groupe PDC proposera toutefois un amendement à l'article 44 alinéa 3. Pour le reste, notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Jean-Michel GANON ZUBER  
Merci M. REY. Autre intervention ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Portant ce soir une double casquette - présidente de la commission ad hoc et cheffe de groupe - j'ai toutefois la chance de pouvoir dire que notre groupe, non seulement entre en matière sur le principe de la révision de notre règlement du Conseil général mais acceptera vraisemblablement également les modifications proposées, sous réserve bien entendu des prises de positions à venir

liées aux amendements soulevés. Il reste quelque peu saugrenu que je parle du travail effectué par la commission ad hoc mais tiens à le relever, pour l'avoir notamment entendu au sein de mon groupe et l'avoir vécu, je souligne que notre commission s'est appliquée à respecter le mandat confié, tenant compte « autant que faire se peut » des propositions et observations reçues des chefs de groupe ainsi que les présidentes de commissions. Elle a également voulu rester au plus proche des intérêts de chacun sachant que certains points de vue vont se confronter ce soir, sur plusieurs points. Je reprendrai la parole plus tard pour les amendements.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer ?  
Mme BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Madame la présidente du Conseil général, Monsieur - comme dit précédemment - le Président du Conseil général ad hoc, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Notre groupe a pris connaissances des modifications du règlement du Conseil général et nous remercions toutes les personnes ainsi que Mme CLAUSEN MÉTRAL présidente de la commission ad hoc, qui ont œuvré, après moult discussions, pour nous concocter un nouveau règlement. Je vais être brève, nous avons été consultés durant ce travail de révision. Nous avons pu tout au long du travail de la commission donner notre avis et c'est donc à l'unanimité que le groupe des Verts accepte l'entrée en matière concernant la modification du règlement du Conseil général.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci. M. MELLY.

Blaise MELLY

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission ad hoc. Les propositions de modification du règlement qui y sont énoncées nous conviennent. La réduction et l'harmonisation des délais devraient donner quelques jours de plus aux commissions pour travailler. Le développement des postulats et des motions durant le plénum qui suit le dépôt permet d'améliorer la réactivité du Conseil général. La clarification des modes d'intervention à disposition des conseillers est également souhaitable. Nous n'avons donc pas d'objection aux propositions de la commission. Par contre, nous avons déposé un amendement pour compléter les modes d'intervention existant avec la résolution. Je développerai cette idée lorsque cette proposition d'article 39 bis sera discutée. Je n'ai pas envie de reprendre la parole 6 fois, donc brièvement mentionné le groupe UDC soutient le délai de 14 jours pour la convocation, ce qui nous donne une semaine pour préparer la séance de groupe et ensuite une semaine avant le délai. Dix jours c'est peut-être un peu court, on vivra naturellement avec, si la majorité le décide ainsi. Le reste me semble être des corrections stylistiques que nous soutiendrons, ou pas, selon nos goûts et nos couleurs. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres intervenants ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur la révision du RCG de Sierre lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** Merci.

**c. Discussion générale**

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous passons maintenant au point 5c, discussion générale et lecture du règlement. Pour cette discussion je vous demanderai de prendre le rapport de la commission ad hoc ou de lire l'affichage au beamer. Article après article on va vous demander de poser les questions éventuelles ou de proposer des changements autres que ceux proposés par la commission. A noter que nous avons déjà dans nos mains les propositions d'amendements. En cas de propositions autres que celles faites par la commission, nous passerons au vote de l'article en commençant par la proposition de la commission, puis celle des conseillers généraux. Je précise que si la majorité des conseillers

généraux votent la proposition de modification de l'article de la commission, toutes les autres propositions sont automatiquement caduques. Si aucune des propositions n'est acceptée, l'article actuel du RCG ne sera pas modifié. Alors je passe en revue les articles et on s'arrêtera où il y a des propositions d'amendements. Donc on passe d'abord au préambule, s'il y a des questions veuillez les exprimer, je vous passe la parole. Article 2, article 3. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci. A l'article 3, le groupe PLR propose de fixer à 10 jours au lieu de 14 jours avant la séance plénière la date de la convocation et la remise des documents, en particulier les rapports des commissions. Cette réduction de délai doit surtout permettre à la commission de gestion de disposer de quelques jours supplémentaires pour remplir au mieux sa mission d'examen de nos finances communales. S'il est vrai que le temps accordé aux conseillers généraux pour prendre connaissance des documents serait ainsi sensiblement réduit, il faut constater que d'autres Conseils généraux pratiquent des délais aussi serrés pour la remise des rapports et que nos collègues n'en font pas un travail moins sérieux. S'agissant plus particulièrement des comptes et du budget que nous recevons bien avant le rapport de la Cogest, nous doutons que chacun d'entre nous attende ce dernier rapport pour les examiner. Nous comprenons le souci de respecter l'article 22, alinéa 3 de la loi sur les Communes qui prévoit que la convocation doit contenir l'ensemble des documents à traiter. Mais il faut bien constater qu'aucune autre Commune mentionnée dans le rapport de la commission ad hoc ne respecte cet article à la lettre. Peut-être que nos députés et suppléants présents dans cette salle pourraient proposer un assouplissement de cet article LCo pour le faire mieux correspondre à ce qui est déjà actuellement pratiqué par certaines Communes dans le Canton et puis aussi pour s'adapter aux nouveaux modes modernes de communication. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. D'autres propositions ? S ce n'est pas le cas... Oui, Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Ce délai de convocation proposé à 10 jours est estimé trop court étant rappelé que nous restons des miliciens, ceci si certes d'autres Communes ont opté pour des délais plus courts. Si certains pourraient parcourir à la va-vite les documents reçus ou pourraient participer aux plénum sans préparation sérieuse ou avec une préparation allégée, d'autres ont besoin de prendre un temps plus adapté à nos vies bien remplies pour une prise de connaissance, analyse et discussion des objets au sein de nos groupes... *Quid* aussi des amendements et autres modes d'interventions qui seront développés plus rapidement avec la nouvelle mouture du RCG. Le respect de l'article 22 de la loi sur les Communes à nos yeux reste important et nous rappelons également que nous avons proposé au bureau par le biais de la commission de procéder à deux envois distincts, ce que le bureau n'a pas souhaité. Au sein de la commission mais également dans mon propre groupe, nous avons estimé que réduire ce délai à 10 jours est relativement important ; nous l'avons déjà réduit à 14 jours, c'est quelque chose d'essentiel, même si nous restons conscients que pour certains d'entre vous, je suppose les commissions également, ne partagent pas notre point de vue. Cela étant, notre groupe est donc favorable à un délai de 14 jours et ne soutiendra dès lors pas cet amendement.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, nous allons voter la proposition de la commission pour l'article 3, alinéa 2. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Les Conseillers généraux qui acceptent la modification de l'article 3 tel que proposé par la commission sont priés de lever la main. Donc on vote la proposition de la commission qui est 14 jours. Si la majorité vote 14 jours, on ne vote pas l'article suivant. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Donc **c'est la proposition de la commission qui a été votée à la majorité par 31 voix sur 50**. Voilà, donc on ne vote pas la proposition des conseillers généraux à 10 jours.

On passe à l'article suivant, l'article 11. L'article 12, s'il y a des questions vous levez la main. Article 21, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Article 22. Article 29. Article 30. Article 32. Article 33. Article 34. Article 35, alinéa 1. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

A l'article 35, le groupe radical propose le texte suivant : **toute personne** peut soumettre des vœux, des propositions, des réclamations **sous la forme d'une pétition**. Notre proposition vise à nous rapprocher le plus possible de la formulation du droit de pétition tel qu'il est défini dans la législation fédérale. Toute personne peut lancer et déposer une pétition et nous pensons qu'il est très utile de le faire savoir. On a un but informatif en modifiant cet article. Dans le texte de la commission, le terme ce « pétitionnaire », on ne dit pas qui il peut être ce pétitionnaire et ce qu'il doit faire pour l'être. Donc notre proposition se rapproche du droit fédéral et je vous remercie de votre confiance.

Jean-Michel GANON ZUBER  
Oui, Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Remplacer le terme « pétitionnaire » par « toute personne » est une nouvelle formulation proposée qui reste aisée à lire et à comprendre. Par contre supprimer « par écrit » - sauf erreur de ma part - ne correspond pas véritablement à la définition de l'article 72 de la loi sur les Communes que notre commission a souhaité reprendre. Et j'ai bien entendu les arguments de M. GERMANN, mais au niveau de la loi fédérale, je n'ai pas ce réseau, nous nous sommes vraiment appliqués à respecter la définition même de l'article 72 de la loi sur les Communes qui est une loi valaisanne. De plus, le mode écrit semble néanmoins plus approprié pour faire passer une pétition. Cette application du mode écrit me semble pour cette raison plus appropriée comme proposition. C'est juste une petite réflexion ; en fait c'est à vous de choisir.

Dominique GERMANN

Evidemment on va accepter que le terme « écrit » soit ajouté mais pour moi ça va de soi qu'une pétition a toujours la forme écrite.

Jean-Michel GANON ZUBER

Donc nous allons voter cet article 35, alinéa 1. Que les scrutateurs et scrutatrices se préparent. Donc qui accepte la proposition de la commission ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Y a-t-il des abstentions ? Maintenant, on va voter quand même l'amendement. Donc qui est pour l'amendement ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Qui s'abstient ? Donc **l'amendement est accepté par 27 voix**. La proposition de la commission était acceptée par 21 voix... enfin refusée par 21 voix et 2 abstentions.

Donc nous allons continuer article 36. Article 37. Article 38. Article 39. Qui veut s'exprimer ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci. Donc nous déposons un amendement qui propose **d'introduire un article 39 bis** qui se trouve sur l'écran. Donc cet amendement il veut ajouter un nouveau mode d'intervention aux 3 modes conservés par la commission. Tant le postulat, que l'interpellation, que la motion s'adressent au Conseil municipal et en tant que conseillers généraux, on demande quelque chose au Conseil municipal. Mais il arrive que nous, en tant que conseillers généraux, nous voulions faire des propositions qui concernent uniquement le Conseil général. En fait, il y a une exception qui existe c'est si on demande une révision du Conseil général, le Conseil municipal n'est pas concerné. Donc ça c'est la seule possibilité qui existe, pour l'instant, d'agir sans passer par le Conseil municipal ; mais il y a d'autres cas où nous souhaiterions agir sans passer par le Conseil municipal. L'exemple le plus évident est la demande de création de commission ad hoc. Donc on a eu le cas cette année avec la demande commission ad hoc sur les écoles. Je l'ai personnellement vécu, dans la législature précédente j'ai demandé une commission ad hoc sur les routes de contournement. Dans les deux cas où on ne peut pas demander les choses comme la création d'une commission ad hoc ici, on doit s'adresser au bureau et le bureau va décider. Le problème du bureau c'est que les délibérations sont secrètes, elles ne sont pas publiques. Donc d'un point de vue de la transparence et de la démocratie, nous pensons que c'est préférable qu'il y ait la possibilité de déposer ces demandes en tant que résolution ici même, qu'elles soient débattues au plénum, qu'elles soient votées au plénum et après que la décision soit prise et puis soit la commission ad hoc est créée, soit elle n'est pas créée. On peut imaginer d'autres cas, c'est surtout les compétences du bureau d'avoir un plénum supplémentaire, d'avoir la possibilité d'un



plénum supplémentaire en septembre... ce serait possible qu'un groupe souhaite organiser un plénum sur un objet particulier par exemple. Donc on peut imaginer d'autres cas, ce n'est pas une liste exhaustive, mais c'est toujours... il faut que le Conseil général ait la compétence de le faire et à la place que ça passe par le bureau, ça passe directement par le Conseil général. Je souhaite ajouter que ça existe dans les législatifs cantonaux et fédéraux. Donc au Grand Conseil nous avons la résolution et en fait j'ai copié la définition de la résolution du Grand Conseil, de la loi cantonale qui organise le rapport des pouvoirs. Au niveau fédéral, ça ne s'appelle pas une résolution, ça s'appelle une motion où il y a deux alinéas et la motion soit elle concerne le Conseil fédéral, soit elle concerne l'organisation du Conseil national et du Conseil des Etats. Donc l'idée c'est de reprendre cet outil au niveau communal, pour le législatif communal. C'est donc pour ça que je demande d'accepter cet amendement. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. MELLY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Comme indiqué dans notre rapport, nous n'avons pas souhaité insérer ce nouveau mode d'intervention pouvant apporter peut-être trop de complexité. De plus, c'est un mode d'intervention qui est peut-être et très certainement méconnu sur Sierre bien que d'autres Villes l'utilisent. On estime alors que c'est un choix qui vous incombe puisqu'il s'agit de notre règlement. Voilà.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Nous allons passer au vote pour le rajout de l'alinéa. Donc que les scrutateurs et scrutatrices soient prêts. Qui accepte la proposition de M. MELLY pour la résolution lève la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **La proposition de résolution est acceptée par 32 voix.** Merci.

Nous passons à l'article 40. Article 41. Article 43. Et article 44, M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. A l'article 44, alinéa 1, je retourne au texte c'est plus simple, il dit ceci : les demandes de modifications ou de révision du règlement du Conseil général se font sous la forme d'une motion adressée au bureau. Je comprends bien le souci d'éviter la confusion entre une motion adressée au Conseil communal et celle qui ne concernerait que le Conseil général pour son propre règlement. La solution d'ajouter pour le Conseil général à l'article 22, alinéa 2, une compétence clairement définie suffit, de mon point de vue, à supprimer cette confusion. Indiquer que la demande de modification ou de révision doit être faite « sous la forme d'une motion », évite de rappeler le détail de la procédure. Par ailleurs, je pense qu'il est inutile de préciser que le bureau peut demander une modification ou une révision de notre propre règlement, puisqu'il lui suffirait de déposer, au nom du bureau, une motion. Si vous voulez que la compétence du bureau soit formellement inscrite, je pense qu'il faudrait également ajouter cette nouvelle attribution à l'article 12 de notre règlement, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Autre proposition ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

C'est un article qui nous a passablement interpellés, cet article 44, plus spécifiquement l'alinéa 1, lorsque nous avons planché sur ce règlement. Nous avons eu passablement de discussions avec M. JACQUOD de l'Etat du Valais pour la rédaction parce que le terme de motion posait problème et restait ambigu. C'est pour cette raison qu'au sein de la commission on a donné une formulation peut-être plus claire, plus précise et ce serait intéressant qu'on puisse la conserver. Je relève également que le fait que le bureau ait été supprimé et peut-être réactivé finalement par M. GERMANN dans l'amendement proposé, le bureau a toujours la possibilité, il l'a actuellement alors que le règlement n'est pas révisé, la possibilité de solliciter la révision de ce règlement, c'est ce qu'il a fait d'ailleurs pour le mandat qui nous a été attribué. Donc...

Jean-Michel GANON ZUBER

Donc c'est inutile ?

Isabelle CLAUSEN METRAL

Je ne dis pas forcément inutile... simplement c'est une formulation qui est proposée et puis comme je le disais, c'est peut-être un petit peu (inaudible) mais c'est un choix que chaque conseiller général fera et il faudra voir comment vous l'interprétez, mais le terme de motion a vraiment voulu être supprimé pour éviter des interpellations... des interprétations. Voilà.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Nous allons donc passer au vote. On commencera par la proposition de la commission. Que les scrutateurs se tiennent prêts et les scrutatrices. Donc on vote d'abord la proposition de la commission. Si elle est acceptée, on ne vote pas l'amendement, je vous rappelle. Donc ceux qui sont pour la proposition de la commission lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Alors **la proposition de la commission est acceptée par 38 voix**, donc il n'y a pas de vote sur l'amendement. Donc là on était dans la modification du règlement, alinéa 1.

On passe à l'article 44, modification du règlement, alinéa 3. Mme REY.

Sabine REY

Chers collègues. La commission ad hoc propose que les modifications ou révisions du règlement du Conseil général soient acceptées au 3/5 des membres présents, soit potentiellement par 19 conseillers si seuls 31 des 60 élus devaient siéger en plénum. Un taux de participation aussi faible ne relève pas de l'élucubration politique. Certains d'entre nous se rappellent peut-être avoir vécu en 2016 une séance plénière où seuls 37 conseillers s'étaient déplacés pour délibérer. Le groupe démocrate-chrétien vous propose donc cette formulation : « Les modifications ou révisions doivent être acceptées au 3/5 (36) du nombre total de conseillers généraux. » Ce plancher minimal assurerait une véritable légitimité à ce règlement que nous léguerons aux futurs conseillers généraux. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme REY. Ah Mme CLAUSEN METRAL. Tu es payée au kilomètre ?

Isabelle CLAUSEN METRAL

Si seulement ! La proposition du groupe PDC peut rester légitime en soi mais pourquoi vouloir bloquer définitivement le nombre de personnes pouvant modifier notre règlement à 36 ; ceci peut sembler discutable également... une sorte de majorité qualifiée. Pourquoi obtenir un nombre fixe et impératif de suffrages pour modifier un simple règlement, sans en minimiser la portée alors que pour des votes peut-être bien plus conséquents ou sur des matières plus importantes, la majorité simple suffirait... Ne rend-on pas une modification du RCG encore plus compliquée que pour des décisions bien plus conséquentes sur d'autres objets ayant un impact bien plus conséquent qu'un simple règlement, sans minimiser la portée de ce règlement. Je relève également qu'à l'article 44 il est aussi mentionné la nécessité d'avoir les 2/3 des membres présents et nous avons conservé au sein de la commission cette formulation en modifiant simplement, je dirais, le taux en passant de 2/3 à 3/5. De nouveau, c'est un choix qui vous incombe, on pratiquera ce mode de faire ces deux prochaines années et puis après ce sera nos successeurs qui le testeront. Voilà, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Nous allons donc passer au vote, donc toujours la proposition de la commission, premier vote. Donc que les scrutateurs et scrutatrices soient prêts. Les Conseillers généraux qui acceptent la modification du règlement, alinéa 3, article 44 lèvent la main... La proposition de la commission... toujours celle-là avant. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Y a-t-il des abstentions ? Donc on va quand même voter la proposition de Mme REY, on n'a pas la majorité, donc on passe à la proposition d'amendement. Donc les Conseillers généraux qui acceptent l'amendement lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Egalité parfaite ! 23 / 23. C'est la présidente...

Marie-Thérèse BREMBILLA

Alors j'accepte la proposition de la commission.

Jean-Michel GANON ZUBER

C'est la présidente qui tranche, donc **Madame la Présidente a pris la décision d'accepter la proposition de la commission.** Donc le vote est terminé.

**d. Votation finale**

Jean-Michel GANON ZUBER

Donc nous allons passer au point 5d, votation finale. Je vous rappelle que nous allons voter le règlement du Conseil général de Sierre dans sa globalité, avec les modifications que vous avez refusées ou acceptées. Nous pouvons donc passer au vote et je prie les scrutateurs et scrutatrices de se tenir prêts pour cette votation de ce règlement de la Ville de Sierre, modifié ce jour 8 juin 2022, conformément au règlement du Conseil général. Les Conseillers généraux qui acceptent les modifications du règlement du Conseil général de Sierre sont priés de lever la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Alors merci, **le nouveau règlement du Conseil général de Sierre est accepté à l'unanimité.** Voilà, merci à tous, je vais repasser la parole à Madame la Présidente.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Je remercie mon collègue Jean-Michel GANON ZUBER de m'avoir si brillamment remplacée et je reprends le point n° 6, les divers.

**6. DIVERS**

Marie-Thérèse BREMBILLA

La Municipalité souhaite-t-elle donner une information particulière dans les divers ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Je vais tâcher de parler à haute et intelligible voix au micro, de manière à ce que Mme MARCHETTI retranscrive mes propos. J'ai trois informations avant de passer aux éventuelles questions.

***Pollution du réseau d'eau***

Donc trois informations, la première qui vous a tous touchée en tant que Sierrois concerne la pollution du réseau d'eau. Vous l'avez vu comme moi, nous avons reçu l'information en toute fin de matinée par notre distributeur et gestionnaire du réseau OIKEN suite aux analyses que ce service réalise à intervalles réguliers. Il ressortait qu'une des sources, en l'occurrence la source de Mollens qui correspond à 12 % de la totalité des eaux totales de la Ville de Sierre, cette source a été souillée par des matières fécales, ce qui résultait des forts orages de ces derniers jours. Donc dans ce cas de figure, la procédure a été suivie. La procédure consiste dans un premier à informer de façon directe la population et les usagers, via les médias et via les différents canaux de communication à disposition soit d'OIKEN, soit de la Commune. Et en parallèle les mesures de chloration, des apports de chlore dans le réservoir, ont été effectuées. Et puis peut-être, vous n'avez pas eu le temps de le voir, à 17h00, un deuxième communiqué de presse a été transmis à la population sierroise qui nous informe que d'une part l'eau a été chlorée, ce qui va permettre qu'on puisse se laver, il n'y a pas de souci, dès maintenant avec les fortes doses de chlore ; normalement jusqu'à au plus tard samedi ces mesures seront levées. Donc ne nous étonnons pas si l'eau sierroise est chlorée ; ce n'est pas une anecdote, c'était la source de Mollens, je vous l'ai dit, qui représente 12 % du réseau d'eau de la Ville et il était prévu de la déconnecter du réseau, pas parce qu'il y a des problèmes sanitaires, mais parce que finalement (inaudible) n'est pas essentiel à notre alimentation d'eau et donc il était prévu de la déconnecter. Du fait des événements de ces derniers jours, elle sera certainement déconnectée du réseau et ne servira pas à l'eau potable.

***Pont de Beaulieu***

Deuxième information qui concerne le pont de Beaulieu. Alors vous l'avez peut-être vu vendredi dernier dans le bulletin officiel, les éléments routiers consécutifs à la reconstruction du pont de Beaulieu ont été mis à l'enquête publique, dans l'objectif aussi de respecter les exigences fixées par le tribunal fédéral dans son arrêt, le tribunal fédéral qui nous demande de dissocier les

éléments routiers des éléments ferroviaires. Ainsi, et je dirais enfin, la procédure légale peut démarrer et après le délai de 30 jours nous aurons la capacité de communiquer sur les résultats de cette mise à l'enquête et notamment sur les éventuelles oppositions qui seraient déposées. Pour rappel la procédure implique une détermination du Conseil d'Etat, et si opposition, du tribunal cantonal et *in fine* du tribunal fédéral si ces oppositions sont maintenues. On espère un traitement rapide par les instances administratives et judiciaires. Et comme beaucoup de personnes dans la ville et dans la région souhaitons avec une certaine impatience la reconstruction de cet axe de transit qui est important pour le développement harmonieux de notre centre-ville et pour notre attractivité.

### **Fusion des Communes de Chippis Chalais et Sierre**

Le troisième point concerne le projet de fusion des Communes de Chippis, Chalais et Sierre. Alors vous dire, je crois que la commission de gestion en parlait, que ce dossier a connu une période de calme qui résultait de problématiques de réunions durant la période du Covid puis une pause avec la période électorale et avec la nouvelle législature, le Conseil communal de Chalais, qui a été passablement renouvelé, a demandé aux deux autres Communes un peu de temps pour appréhender ses nouvelles fonctions d'exécutif municipal. Ceci étant, début 2022 deux séances plénières de nos trois exécutifs ont été constituées et l'objectif était que pour fin mai, les trois exécutifs, par écrit, affirment leur volonté commune d'aller au bout de la démarche d'analyse afin de proposer un projet de fusion pour l'été 2023. Donc les trois exécutifs ont la volonté de travailler et de produire ce rapport qui sera ensuite soumis au débat de la population, soumis à vous. Les thèmes qui nécessitent d'être approfondis par rapport au pré-rapport de fusion, ce n'est pas exhaustif, mais ça concerne les éléments touristiques et au village de Vercorin, aux remontées mécaniques de Vercorin, des notions d'aménagement du territoire, de la mobilité de cette future commune, les centres scolaires, la scolarité et le fonctionnement des institutions de la future Commune. Donc cette phase d'analyse doit nous permettre de poser de manière factuelle, franche et concrète, tous les éléments sur la table, avant de consulter nos populations pour qu'elles puissent débattre des propositions qui sortiraient de cette analyse.

### **Parking à vélos**

Et voilà peut-être une dernière information, je pense que vous l'avez vu, mais je tiens à attirer votre attention là-dessus, l'ouverture du parking à vélos au sud du poste de police qui permettra à 240 bicyclettes, qu'elles soient électriques ou pas, de se parquer à proximité de la gare. C'est une bonne chose et il y a aussi quelques places pour les deux-roues motorisés. C'est une bonne chose pour l'attractivité de notre centre-ville. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président. A vous la parole chers collègues, Conseillères, Conseillers. Je vous rappelle que, comme chaque fois, après trois interventions ou questions de votre part, j'inviterai la Municipalité à vous répondre si elle le souhaite. Voilà. Oui, Monsieur... votre nom s'il vous plaît ? M. WIEDMER.

Vincent WIEDMER

Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame, Messieurs les Conseillers. Suite à des échanges avec de jeunes parents de la Commune pourrait-on savoir s'il est envisagé – afin aussi d'améliorer l'attractivité de la Commune – d'offrir aux jeunes parents, à l'avenir, quelques lots de sacs taxés, comme le font les Communes de Sion ou autres, Saint-Léonard, Crans-Montana, Veysonnaz, Ayent, je passe, etc. etc. à hauteur de 3 à 6 rouleaux offerts par année, ou répartis sur une période de 3 ans selon leur bon vouloir ? Merci de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. WIEDMER. Quelqu'un d'autre ? Une autre intervention ? Il n'y a pas d'autre intervention ? S'il n'y a pas d'autre intervention, moi-même je ne vais pas poser une question mais vous remercier, chers collègues, pour le bon accueil que vous avez réservé à mon envoi du 23 mai dernier, en tant que membre de la Conférence des présidents des 11 Conseils généraux du Valais. Je vous cite les Communes concernées donc Collombey-Muraz, Monthey, Saint-Maurice, Martigny, Val de Bagnes, Fully, Vétroz, Conthey, Sion, Ayent, Sierre. Cette association s'est constituée en fin d'année 2021. Une action de solidarité vous a été proposée pour pallier aux

premiers besoins des réfugiés ukrainiens par l'intermédiaire de l'association Ukraine-Valais qui collabore avec l'Office de l'asile de notre Canton. Sentez-vous absolument libres de participer ou non à cette action et de manière tout à fait anonyme. Je vous remercie par avance et reste volontiers à votre disposition pour toute question que vous pourriez souhaiter. Merci beaucoup et je passe la parole à Monsieur le Président, merci.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente, mais je passe la parole à Mme Laetitia MASSY qui est en charge du dicastère santé sociale.

Laetitia MASSY

Je vous remercie. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux. Merci pour cette question, effectivement qui traite du soutien aux familles. Il est vrai qu'au moment de l'introduction de la taxe au sac, qui avait, je vous le rappelle, fait grand bruit et suscité de nombreuses craintes dans la population, la Ville de Sierre, à l'instar de nombreuses autres Communes dans la région, avait décidé d'assurer des mesures d'accompagnement justement à cette taxe au sac. Cette mesure consistait en quelques rouleaux de sacs taxés pour les personnes en situations particulières, notamment les familles avec bébés. Cette taxe au sac, je pense qu'elle est devenue aujourd'hui un système relativement implanté et la Municipalité estime que ces mesures d'accompagnement n'ont, en réalité, plus lieu d'être. Les familles, évidemment, doivent être soutenues, mais par des mesures qui répondent réellement à leurs besoins. Ces dernières années, la Ville a beaucoup investi en matière d'accueil de l'enfance et va, bien évidemment, poursuivre son effort dans ce domaine, car les demandes non seulement augmentent mais sont nécessaires pour les familles. Donc, non, en termes de budget, le Conseil municipal n'a pas prévu de réintroduire ces mesures, par contre il reste l'exercice budgétaire du Conseil général.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme MASSY. Y a-t-il d'autres interventions ? Eh bien, si ce n'est pas le cas, je clos cette séance, il est exactement 20h33. Je vous rappelle les dates du prochain plénum, le **14 décembre 2022**, séance plénière pour le budget 2023 et les dates des prochaines séances d'informations, les mercredis à 19h00 : 5 octobre et 9 novembre 2022. Je remercie vivement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du procès-verbal de cette assemblée. Merci à la presse et au public présent. Merci à M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la préparation de cette salle et merci à tous pour votre présence et votre précieuse collaboration. Je vous souhaite un été (inaudible) et ressourçant pour vous et vos familles. Bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h33.

## Conseil général de Sierre

**La présidente :**

**Marie-Thérèse BREMBILLA**



**Le secrétaire :**

**Blaise MELLY**



**Abréviations :**

PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
LCo	:	loi sur les Communes
RCG	:	règlement du Conseil général